50e ANNÉE. — N° 17.560
DIRECTION & ADMINISTRATION : 8, rue de Cheverus, BORDEAUX
AGENCE A PARIS : 8, boulevard des Capucines.
LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	1 an
Gironde et limitrophes.	13f	24f	45f
France et Colonies ...	14f	26f	48f
Etranger	18f	35f	65f

La Petite Gironde

15 c. le numéro

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE

Le numéro 15 c.

LUNDI 2 AOUT 1920
SAINT ETIENNE p.
SOLEIL : lever 5h50; coucher 8h27
LUNE : D. Q. le 7; N. L. le 14

"HISTOIRE DE LA NATION FRANÇAISE"

Nous possédons de nombreuses «Histoires de France», dont quelques-unes sont de précieux monuments de science et d'érudition, portent la trace de recherches consciencieuses, et constituent pour notre pays les titres de noblesse les plus éclatants et les plus glorieux.

Grâce à l'initiative de M. Gabriel Hanotaux, et sous sa direction, un groupe de savants français, auxquels se sont joints les meilleurs artistes, nous donnera bientôt une *Histoire de la nation française*, des origines préhistoriques jusqu'à 1920.

Quelle différence y a-t-il entre les deux ? M. Gabriel Hanotaux l'explique en une «Introduction» qui forme, en réalité, la synthèse complète de l'œuvre importante que l'éminent historien entend présenter au public.

L'«Histoire de France» s'est principalement occupée jusqu'à ce jour des chefs; l'«Histoire de la nation française» sera plus spécialement consacrée au peuple français, à la recherche de ses origines, à l'exposé de ses titres, à l'étude de son *âme*.

«Au fur et à mesure que nos annales se développent et s'élargissent, elles embrassent des sujets nouveaux et multiples. La démocratie a du arbre généalogique plus fortement enraciné et au branchage plus touffu qu'une dynastie. Les formes et le développement de sa vie ont une complexité et un rayonnement qui demandent des méthodes et des mensurations nouvelles. L'ancienne forme d'histoire était fatalement condamnée à ne donner que les annales des gouvernements. Présentant un récit continu, des origines à la Révolution, elle laissait au second plan le travail du pays sur lui-même, les grandes évolutions de la pensée, des techniques, de la science, des mœurs. En somme, tout se passait au centre ou était ramené vers le centre.

»Une pénétration plus intime et une analyse plus approfondie sont nécessaires pour connaître ce peuple dont les ressources intimes viennent de se soulever en héroïsme et d'éclater en victoire. C'est le fond de son être qu'il faut sonder; c'est à toutes les formes de son activité qu'il faut demander le secret de sa continuité et de sa force.»

Cette conception nouvelle amène naturellement une classification différente. Chacune des formes de la civilisation et de la grandeur françaises, qui, jusqu'ici, était traitée dans l'«Histoire de France» comme une annexe, une branche secondaire, sera, dans l'histoire encyclopédique de M. Gabriel Hanotaux, l'objet d'un ouvrage à part, trouvant sa place dans une série méthodique d'histoires particulières, dont l'ensemble ne représentera pas moins de quinze gros volumes.

Le premier vient de paraître. Avec «l'Introduction», dans laquelle M. Hanotaux, en un patriotique enthousiasme, célèbre la grandeur d'une race qui «née sur l'un des plus beaux domaines de la planète, s'y développant dans l'harmonie de ses dons et de la nature, recevant les influences du plus haut passé et des plus précieux voisinages, luttant pour vivre d'abord, puis pour se défendre, puis pour s'améliorer, et enfin pour répandre dans l'univers les biens que la Providence et l'histoire lui ont prodigués», ce premier volume contient, rehaussée et mise en valeur par d'originales illustrations d'Auguste Lepère, la *Géographie humaine*, c'est-à-dire le cadre permanent, le facteur humain de l'histoire de France. L'auteur de cette partie, M. Jean Brunhes, professeur au Collège de France, nous montre l'homme et les œuvres de l'homme en fonction de la terre; il nous trace de main de maître le «visage de la France»; il s'affranchit, dans une large mesure, de la description régionale, et s'efforce surtout, par une série de chapitres récapitulatifs et synthétiques, de préparer les esprits à l'intelligence de l'élaboration d'une nation, de représenter le milieu physique dans lequel elle s'est formée et fortifiée, le territoire dans lequel elle s'est, au vrai sens du mot, enracinée; les vicissitudes de ce milieu et de ce territoire dont les hommes ont été, au cours de quinze cents ans d'histoire, les auteurs responsables.

La *Géographie humaine* s'étendra sur le second volume, plus spécialement consacré à la géographie économique, politique et sociale. Puis M. Jean Brunhes cèdera la place à M. Imbart de La Tour, qui, en un troisième volume, commencera l'*Histoire politique* et exposera l'action du peuple français, des origines à l'avènement de François Ier. M. Louis Madelin étudiera la partie comprise entre 1515 et 1800, c'est-à-dire l'histoire éclatante de la France des trois grands siècles classiques, le seizième, le dix-septième et le dix-huitième siècle, cette admirable partie de notre histoire grandie par le recul et illuminée par ses conséquences. M. Gabriel Hanotaux s'est réservé le troisième volume de l'*Histoire politique*, consacré à l'histoire contemporaine, celle dont il a reçu des générations le témoignage direct. L'œuvre déjà si considérable de l'historien de Richelieu, des premières années de la troisième République et de la grande guerre, dont il poursuit si consciencieusement le récit, nous permet de juger comment M. Hanotaux saura faire la synthèse de l'œuvre de ses collaborateurs et dégager pour l'avenir les leçons de notre histoire.

L'*Histoire militaire* comprendra deux volumes écrits : des origines à la Révolution, par le général Colin et le colonel Frédéric Reboul; de la Révolution à la guerre de 1914-1918, par un officier général de la grande guerre.

M. René Pinon, professeur à l'Ecole des sciences politiques, s'est chargé de l'*Histoire diplomatique et coloniale;* M. Georges Goyau écrira l'*Histoire religieuse;* M. Henri Moysset, l'*Histoire économique et sociale;* M. Louis Gillet, l'*Histoire des arts.*

L'*Histoire la littérature française*, vu la variété des sujets, a été confiée à plusieurs écrivains : M. Picavet, directeur de l'Ecole des hautes études, fera l'exposé de la littérature française écrite en latin; M. Joseph Bédier, avec l'autorité que vient de consacrer l'Académie française, traitera les Chansons de geste, et M. Jeanroy, professeur à la Faculté des lettres, écrira l'histoire de la littérature en français au moyen âge; tandis qu'en un deuxième volume M. Fortunat Strowski, maître de conférences à la Faculté des lettres, s'attachera à l'analyse de la pensée et de l'action dans la littérature moderne.

L'*Histoire des sciences* sera faite en deux volumes, par la collaboration de MM. Pierre Boutroux, Colson, Charles Fabry, Maurice Caullery, Emile Boutroux et René Lote.

Chaque partie séparée de cette œuvre magistrale se suffit à elle-même et se recommande aux goûts particuliers des spécialistes; mais, réunies sous une inspiration commune, elles forment une véritable encyclopédie vivante, narrative, artistique.

J'ai cru devoir donner une attention spéciale à «*l'Histoire de la nation française*», à cause du nom de celui qui la couvre de son autorité et de son talent, mais surtout parce que, dans ses proportions grandioses, elle m'apparaît comme un monument élevé au génie de notre race, comme une glorification qui, à l'heure présente, au lendemain de la grande guerre, de ses épreuves et de notre triomphe, prend le caractère d'un acte de foi auquel nous avons tous le devoir de nous associer, dans la fierté de notre patriotisme.

Ferdinand REAL.

LE NOUVEAU RÉGIME DES CHEMINS DE FER

La commission des travaux publics propose diverses modifications aux projets de M. Le Trocquer

Paris, 31 juillet. — On sait que la commission des travaux publics après avoir écarté le projet de M. Loucheur relatif au nouveau régime des chemins de fer, a décidé de prendre comme base de discussion le projet du gouvernement qui consiste à présenter en bloc à l'approbation du Parlement, un contrat passé entre le gouvernement et les compagnies. M. Jules Cels président de la commission des travux publics, vient d'écrire à M. le Trocquer qu'après cet examen il a paru à la commission que ce contrat devait être modifié sur un certain nombre de points et comme il lui est impossible de proposer par voie législative ces modifications à la Chambre, la commission prie le ministre des travaux publics de bien vouloir entrer en négociations avec les compagnies pour les examiner.

Voici, formulées sur les points en question, les demandes de la commission pour la désignation des membres du conseil supérieur des chemins de fer :

Les représentants des intérêts généraux et du personnel seraient d'abord choisis par les intéressés. A cet effet, ils présenteraient une liste de trois noms par siège à pourvoir. Le ministre choisirait sur ces listes.

«Ne conviendrait-il pas, demande la commission, de se référer pour l'organisation de l'arbitrage à la loi générale en préparation sur l'arbitrage obligatoire dans les pouvoirs publics ? N'y aurait-il pas lieu, en tout cas, d'attribuer au Conseil supérieur par la loi, et non par la convention, le droit de statuer comme tribunal arbitral sur les contestations entre les Compagnies de chemins de fer et leur personnel ?»

La commission demande ensuite au ministre des travaux publics de préciser dans quelles conditions serait décidée la construction d'une ligne nouvelle reconnue nécessaire par le Conseil supérieur, dans le cas où la Compagnie intéressée refuserait de la construire.

Elle demande aussi qu'on allège les charges de l'Etat en obtenant des Compagnies une contribution supérieure au cinquième dans les dépenses des constructions des lignes nouvelles ou que l'on envisage qu'une partie des dépenses de l'Etat pourrait être amortie par les fonds communs. Que l'on examinât la possibilité d'imposer aux Compagnies, comme dans la convention de 1883, l'obligation d'accepter les concessions qui seront offertes.

La commission désire qu'on précise par un classement ce qu'il faut entendre par les lignes nouvelles et travaux complémentaires. Dans quelle catégorie notamment doit-on ranger : 1. l'électrification; 2. le doublement des voies; 3. l'agrandissement et l'aménagement des gares.

La commission demande en outre qu'on tienne compte de la longueur des lignes exploitées pour chaque réseau et qu'on prévoit qu'en aucun cas, du fait de la prime, les dividendes ne pourront croître indéfiniment.

A l'article 8, la commission voudrait que l'on rédigeât le premier alinéa comme suit :

«Dans les trois mois qui suivront la mise en vigueur du nouveau régime, le conseil supérieur pourra proposer au ministre, soit un relèvement de tarifs, soit une avance de fonds commun, soit une combinaison de ces deux opérations, le tout à l'effet de rétablir l'équilibre des recettes.»

L'article 28 traite des recettes de guerre des compagnies et des intérêts de leurs dettes de garantie.

M. Cels termine sa lettre en demandant que la commission soit saisie par le ministre à la rentrée, du résultat des négociations.

La chaussure nationale baisse

Paris, 31 juillet. — Sur la proposition de l'Association nationale d'encouragement du commerce et de l'industrie du cuir et de la chaussure, le ministre du commerce et de l'industrie a fixé comme suit les prix de la chaussure nationale. Ces prix sont applicables à partir du 1er août :

Prix de vente au public : hommes, 53 fr.; femmes, bottes, 45 fr.; femmes, souliers, 42 fr.; grands, cadets, 46 fr.; grandes, fillettes, 40 fr.; fillettes et garçonnets, 35 fr.; enfants, 27 fr.

Pour commémorer la mort de Jaurès

Paris, 31 juillet. — Le parti socialiste (section française de l'internationale ouvrière) avait organisé ce soir une grande manifestation au Cirque de Paris pour commémorer la mort de Jaurès.

Successivement on a entendu MM. Pressemane, député de la Haute-Vienne; M. Longuet, M. Marcel Laurent, M. Lévy-Bruhl, M. Bedouce et M. Le Trocquer, qui présidait.

La séance s'est terminée par l'exécution d'un programme musical et littéraire.

AUX INVALIDES

En l'honneur des volontaires étrangers qui se sont battus pour la France

Paris, 1er août. — A l'hôtel des Invalides, sous la présidence de M. André Lefèvre, ministre de la guerre, assisté de M. Georges Leygues, ancien ministre de la marine; en présence des représentants des pays amis et alliés, des délégations de combattants, a eu lieu la cérémonie annuelles pour rendre hommage à la mémoire des étrangers morts pour la France et dont une plaque apposée l'an dernier au musée de l'Armée perpétue le souvenir.

Le ministre de la guerre, dans un éloquent discours, a dit : «Suivant la noble parole d'Albert de Mun, la France avait des volontaires; l'Allemagne n'avait que des déserteurs. Et ce fut l'épopée qui commença : des volontaires, par milliers, venant s'inscrire, demandant à défendre la liberté, offrant leur vie pour la paix du monde et justifiant la parole de Cavour : «Tout homme, au monde a deux patries : la sienne et la France.»

«Le souvenir des journées d'août restera éternellement gravé dans les cœurs français, et l'histoire enregistrera la ruée de ces milliers et milliers d'hommes venant s'enrôler sous notre drapeau. Elle dira que notre cause était juste, car seules les justes causes peuvent provoquer tant de dévouements.

»Beaucoup sont morts que la terre de France gardera précieusement. Ils sont morts; mais leur gloire est immortelle.

»La plaque devant laquelle nous allons pieusement défiler perpétuera aux yeux des étrangers leur amour, leur enthousiasme, leur dévouement, leur sacrifice. Pour nous, Français, elle était inutile; nous n'avons besoin de rien pour nous rappeler ceux qui volontairement ont défendu notre patrie. Leur souvenir est gravé dans nos mémoires et dans nos cœurs en lettres plus durables que dans le bronze ou le marbre.

»Honneur à eux, Messieurs; honneur à ceux qui, à une époque où volontiers on n'envisage que les intérêts matériels, ont montré qu'il existait encore des forces morales capables de soulever les hommes et de les conduire jusqu'à l'ultime sacrifice. Ils ont donné à une grande leçon, un grand exemple. Ils ont montré qu'au milieu des petites vilenies courantes il reste une conscience universelle dont ils ont été la plus pure et dont ils resteront la plus haute incarnation.»

AU CONGRÈS SOCIALISTE DE GENÈVE

La délégation française quitte la salle des séances

Genève, 31 juillet. — Une discussion plus que vive s'engage à la commission de vérification des mandats. Le délégué belge Van Rossebruck propose de ne pas admettre la délégation française, qui ne représente qu'une infime minorité du socialisme français.

«Le parti unifié, dit-il, n'a pas encore adhéré à la troisième internationale et ce serait l'y pousser que d'accepter les dissidents ou les exclus.»

M. Huysmans proteste.

Les Allemands, qui veulent éluder le débat sur la question des responsabilités, soutiennent la motion de M. Van Rossebruck, ainsi que les délégués anglais, danois et géorgiens. La délégation française proteste énergiquement, mais seul M. Huysmans la soutient. La commission propose alors de laisser les délégués français assister au congrès, mais à titre purement consultatif. MM. Aubriot, Mammale et Jérome Levy déclarent ne pas pouvoir accepter cette méthode. Ils représentent bien, disent-ils, le socialisme français au Parlement, à la C. G. T. et dans la presse. Ils en appelleront au congrès à sa réunion plénière de lundi matin. Ils sortent alors de la salle des séances. La commission à l'unanimité, adopte alors la proposition de M. Van Rossebruck.

Il ne paraît pas certain que le Congrès accepte cette manière de voir qui replacerait la 2e internationale sous l'hégémonie allemande. En tout cas, il y aura un débat passionné à ce sujet.

La discussion a été également passionnée à la commission des responsabilités, présidée par M. Wlieger, délégué hollandais, et le secrétaire Engberg suédois. Les Belges et les Français soutiennent le rapport de M. Vandervelde sur la complicité de la Social Democratie allemande. Finalement, on nomme une sous-commission; mais M. Rozier n'accepte de faire partie de cette sous-commission qu'à condition que la délégation française soit admise. Les Belges ne partagent pas l'avis de leurs camarades.

Genève, 1er août. — La sous-commission des responsabilités a adopté à l'unanimité la motion présentée par M. Rozier, au nom de la délégation française, et comportant la reconnaissance par les Allemands des fautes commises. Le représentant des socialistes allemands, M. Braun, s'est contenté de demander le remplacement dans certains passages des mots «erreurs» par «fautes», et «pangermanisme», par «impérialisme».

Le nouvel Emprunt

"Nous émettrons le plus tôt possible un emprunt perpétuel 6 p. 100, remboursable par séries à partir du 1er janvier 1931. Ces rentes, exemptes d'impôts, jouiront des privilèges des autres emprunts. La date et les conditions de l'emprunt seront fixées par décret. Seront admis en paiement les bons et obligations du Trésor et les titres des précédents emprunts de la Défense nationale"

(Déclaration de M. François-Marsal, ministre des finances, à la Chambre)

LE TEXTE DU PROJET D'EMPRUNT

Article premier. — Le ministre des finances est autorisé à émettre au mieux des intérêts du Trésor et à inscrire à une section spéciale du grand livre de la dette publique, des rentes perpétuelles 6 p. 100. Ces rentes pourront être remboursées en totalité ou par séries à partir du 1er janvier 1931.

Art. 2. — Les rentes émises par application de la présente loi, jouissent des privilèges et immunités attachés aux rentes émises en vertu des lois du 16 novembre 1915, du 15 septembre 1916, de 26 octobre 1917, du 19 septembre 1918 et du 30 septembre 1919. Elles sont exemptes d'impôt.

Art. 3. — Le taux d'émission, la date et la période de mise en souscription, les époques de versements, les modalités d'amortissement, les époques de paiement des arrérages, les conditions dans lesquelles seront admises à la souscription les valeurs énumérées à l'article 5 ci-après et généralement toutes autres conditions des deux emprunts seront fixés par un décret.

Art. 4. — Sont admis en libération des souscriptions, concurremment avec les espèces :

1. Les bons de la Défense nationale, les obligations de la Défense nationale et les titres de rente 3 ½ % amortissables conformément aux lois et décrets en vigueur; 2. Les bons du Trésor; 3. A concurrence de la moitié au maximum du montant total de chaque souscription, les titres de rente 5 % 1915 et 1916; 4 % 1917 et 1918, et 5 % 1920. Les titres seront décomptés aux prix d'émission en ce qui concerne les rentes 4 % et 5 % perpétuelles, et en ce qui concerne la rente 5 % amortissable 1920, en ajoutant au prix d'émission la portion acquise de la prime de 50 %. Au remboursement les intérêts courus depuis la dernière échéance s'ajoutent aux prix de reprise indiqués ci-dessus. En ce qui concerne les propriétaires de rentes qui n'ont pas la libre et complète administration de leurs biens, l'application des rentes à la souscription sera assimilée à un acte de simple administration et sera dispensée d'autorisation spéciale ainsi que de toute autre formalité judiciaire.

Les rentes 5 % 1915 et 1916, les rentes 4 % 1917 et 1918 remises en couverture de la souscription seront annulées.

Les rentes 5 % 1920 remises en couverture des souscriptions à l'emprunt autorisé par la présente loi, de même que les rentes du même type acquises au moyen de fonds de soutien et de négociation institué par l'article 5 de la loi du 25 octobre 1917, ou versées en libération de la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre, seront inscrites au nom du Trésor. Les arrérages des dites rentes et leur remboursement seront portés en recette au budget général de l'Etat. Ces rentes ne pourront êtres aliénées. Sont abrogées les dispositions contraires des lois des 26 octobre 1917 et 30 décembre 1918.

Art. 5. — Sont exemptés du droit de timbre spécial des quittances établi par les articles 8 de la loi du 25 avril 1871; 28 de la loi du 15 juillet 1914 et 53 de la loi du 25 juin 1920, les quittances reçues en décharges de sommes ou de titres exclusivement relatifs aux opérations d'émissions. Les commissions allouées aux intermédiaires pour le placement des titres des dits emprunts ne sont pas comprises dans le montant servant de base au calcul de la taxe sur le chiffre des affaires instituée par la loi du 25 juin 1920.

Art. 6. — Les remises allouées aux comptables qui participent aux opérations des dits emprunts restent en dehors des limitations fixées par les lois et règlements en vigueur. Le montant, s'il y a lieu, le maximum de ces remises seront fixés par arrêté ministériel.

Art. 7. — Les titres de rente à émettre en vertu de la présente loi seront acceptés en paiement de la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre instituée par la loi du 1er juillet 1916. Les titres seront décomptés suivant le cours moyen officiellement coté à la Bourse de Paris la veille du jour où ils seront présentés en paiement, sans que ce cours puisse être inférieur au taux d'émission augmenté des intérêts depuis la dernière échéance. Les rentes 6 % correspondant au titre remis en paiement seront annulées. La valeur de reprise des titres sera imputée en dépense sur les crédits ouverts au budget du ministre des finances. Un décret fixera les conditions d'application du présent article, et notamment le mode de calcul des intérêts en cours.

Art. 8. — Les titres de rente émis en vertu de la présente loi pourront être achetés au moyen du fonds spécial créé par l'article 5 de la loi du 26 octobre 1917. Le prix d'achat ne pourra être supérieur au taux d'émission, ce taux étant augmenté des intérêts courus depuis la première échéance.

Art. 9. — Le ministre des finances rendra compte des opérations autorisées par la présente loi, au moyen d'un rapport adressé au président de la République et distribué au Sénat et à la Chambre des députés. Un état détaillé des dépenses d'émission sera publié au «Journal officiel» du 31 décembre 1921 au plus tard. Les dépenses seront prélevées sur le produit de l'emprunt et ne pourront excéder 0 fr. 75 pour cent de ce produit.

Le Reichstag vote la suppression du service militaire obligatoire

Berlin, 31 juillet. — Le Reichstag a discuté aujourd'hui le projet de loi sur la suppression du service militaire obligatoire et la fixation de la durée du service militaire.

Le général von Galwitz (nationaliste) a protesté contre la suppression du service militaire obligatoire.

«L'Allemagne, dit-il, ne peut pas s'accommoder d'une armée de mercenaires.» Ce mot fut accueilli par des interruptions des socialistes si violents que l'orateur ne put continuer son discours.

L'apparition à la tribune de l'indépendant Rosenfeld souleva un tempête sur les bancs de la Droite, tandis que les nationalistes et le parti conservateur modéré quittaient la salle.

M. Rosenfeld salue avec joie la suppression du service militaire obligatoire.

Le conservateur modéré von Kardoff déclare que si son parti acceptait le projet de loi, c'est parce qu'il était la conséquence de la convention de Spa.

Le socialiste indépendant Breicheid dit que le désarmement de l'Allemagne pourrait être le signal du désarmement de l'Europe entière.

Le projet de loi a été enfin voté, malgré l'obstruction des nationalistes et de quelques conservateurs modérés.

Le désarmement de la population civile

Berlin, 31 juillet. — Le projet de loi sur le désarmement de la population civile, que va discuter le Reichstag, contient les dispositions suivantes : Un commissaire d'empire sera nommé pour le désarmement. Il possédera les pouvoirs les plus étendus, fixera les délais dans lesquels les armes devront être livrées, ainsi que les emplacements où devront se faire les livraisons. Il encouragera les dénonciations par des récompenses et disposera pour l'exécution de sa mission de la police de sûreté, de la reichswehr et même des tribunaux.

Les pénalités seront l'emprisonnement, qui ne sera pas inférieur à trois mois, et l'amende, pouvant atteindre jusqu'à 300,000 marks, et, dans certains cas, la réclusion, pouvant aller jusqu'à cinq ans. Les provocations à la désobéissance à la loi ou aux ordonnances du commissaire seront également punies.

L'Allemagne prétend avoir déjà payé plus de 20 milliards

Berlin, 31 juillet. — Un Livre blanc allemand sur la conférence de Spa, présenté au Reichstag, contient la récapitulation des fournitures et prestations qui ont eu lieu jusqu'ici et doivent être bonifiées à l'Allemagne sur le montant de sa dette au titre des réparations.

D'après le calcul du gouvernement allemand, le total de ces sommes s'élèverait à 20 milliards 650,000 marks or.

La situation financière

Berlin, 31 juillet. — Le ministre des finances a remis un mémoire au Reichstag sur la situation financière de l'empire. Le mémoire évalue que les budgets ordinaire et extraordinaire pour 1920 de 52,3 milliards et 55,5 milliards de dépenses ne seront couverts que pour la moitié par les recettes du budget ordinaire. Le ministre conclut en ces termes : «Le peuple allemand doit prendre conscience de la gravité de la situation. Si nous ne parvenons pas à remédier à la détresse financière de l'empire, puis qu'une partie du peuple s'accroche à la richesse de papier, une catastrophe économique est inévitable.»

Une commission mixte d'arbitrage pour les territoires occupés

Paris, 31 juillet. — Les gouvernements français et allemand se sont mis d'accord pour instituer une commission temporaire franco-allemande chargée d'arbitrer les litiges suscités entre les commerçants français et les autorités allemandes dans les territoires occupés. La compétence de la commission ne s'étend en aucune manière aux litiges entre particuliers. Ces derniers ressortissent aux tribunaux ordinaires. Elle s'applique uniquement aux difficultés soulevées par l'application brusque dans les territoires occupés de la réglementation allemande à la suite du régime économique libéral institué par les alliés pendant l'armistice dans ces territoires.

Vers une grève des cheminots

Berlin, 1er août. — La commission du budget du Reichstag, qui discutait dans sa séance d'hier la réforme des salaires des cheminots, a reçu un ultimatum de trois unions de cheminots disant que s'il n'était pas fait droit à leurs revendications, la grève générale des cheminots serait immédiatement proclamée en Allemagne.

Le ministre des finances déclara que le gouvernement ne pouvait pas tenir compte de ces menaces et que, par suite, les pourparlers seraient suspendus jusqu'à ce que la menace ait été retirée. Cette décision a été adoptée par la commission entière du budget.

REVUE DE LA PRESSE

L'avertissement du Parlement français à M. Lloyd George

Le Sénat, à son tour, a voté les accords de Spa, et si ce vote, constate le **Matin**, consacra l'échec lamentable d'une conspiration politique dont les principaux meneurs appartiennent à la Chambre, et si M. Gaston Doumergue qui, quelques jours auparavant, conduisait contre le gouvernement l'attaque à propos de notre action en Syrie, déclara très loyalement hier voter le projet, le grand intérêt ne fut pas dans la bataille politique. Il résida en ceci : «Le Sénat manifesta pour la première fois, avec la dignité et la discrétion qui lui sont habituelles, qu'il ne supporterait pas plus longtemps de voir le premier ministre anglais jouer avec les intérêts et les droits de la France.

»La Haute Assemblée a confiance dans le gouvernement de la France. Elle la garde à ses alliés; mais de concession en concession elle ne veut plus que des mains amies lui disputent de jour en jour les réparations auxquelles elle a droit. Ses ennemis lui suffisent simplement pour cela. Voilà pourquoi le vote émis hier par le Sénat dans une atmosphère libérée de toute manœuvre politique constitue un avertissement qui mérite d'être entendu, qui sera sûrement entendu au delà de nos frontières.»

«M. Chenebenoit et M. Gaston Doumergue, dit M. Louis Chevreuse (**Figaro**), se sont fait, avec un tact et une mesure qui seront sans doute appréciés par nos alliés, les interprètes de ce qui n'est encore que la surprise française, et ils ont indiqué que cette surprise pourrait se changer en amertume et en mécontentement. Les sénateurs comme les députés ont voulu montrer quela patience du peuple français, en présence de certaines attitudes d'une imprudence vraiment inexpliable, avait des bornes; que celles-ci étaient atteintes, et qu'elles ne sauraient être franchies.»

«Il convient de ne point mésestimer le prix que représente pour les alliés l'alliance de la France, fait observer M. d'Aral, du **Gaulois**. Soyons assurés que M. Lloyd George n'eût pas consenti à adopter à Boulogne la thèse française à l'égard de la Russie, ni à fournir 24 % des avances à l'Allemagne, alors que l'Angleterre ne reçoit pas de charbon, s'il n'appréciait notre amitié à sa réelle valeur. Il ne faut pas oublier que le temps n'est plus où notre puissante alliée pouvait se permettre d'envisager avec sérénité la perspective d'un splendide isolement. Devant la menace sociale, devant le péril d'Orient et — qui sait? — peut-être un jour devant la concurrence américaine, son armure n'est pas invulnérable : elle a intérêt à conserver et à consolider le pont qu'elle a jeté par-dessus le détroit.

»Aussi bien il serait à souhaiter qu'elle s'habituât à conformer sa politique continentale à cet état nouveau pour elle, déterminé par ce principe qu'elle repoussait jadis : «l'esprit de solidarité interalliée,» et qu'elle a magnifiquement pratiqué pendant la guerre.»

L'**Eclair** (M. Emile Buré) :

«Devant l'abominable attitude de M. Lloyd George à notre égard, les députés gardent tout leur sang-froid, mais ils serrent les poings. Ils se demandent, avec un sentiment de douloureuse tristesse, si nos amis anglais supporteront que l'incompréhension et la démagogie d'un ministre à courte vue rompent une alliance que de communs et pressants intérêts commandaient au contraire de consolider fortement.

»Si la France est en désaccord avec l'Angleterre sur des questions d'ordre secondaire, un impérieux instinct de conservation oblige ces deux nations à rester unies. C'est ce qui doit encourager M. Millerand à exprimer clairement et hautement nos revendications, sans craindre de voir son interlocuteur rompre la conversation.»

Vers la guerre des alliés avec les bolcheviks

Le public français se doute-t-il que dans quelques jours nous pourrions bien être en guerre avec la Russie bolcheviste? demande Gustave Hervé (la **Victoire**) :

«La cruelle réalité d'aujourd'hui, c'est que à Baranovitch, en Lituanie, se décide la paix ou la guerre entre l'Entente et la Russie bolcheviste, et que, très probablement, c'est la guerre générale qui sortira des délibérations entre les parlementaires polonais et l'état-major de l'armée bolcheviste. C'est la guerre si les bolcheviks prétendent attenter à l'indépendance de la Pologne en annexant des territoires incontestablement polonais. C'est la guerre, s'ils exigent une partie importante du matériel de chemins de fer polonais, car le premier usage qu'ils en feront sera un usage militaire pour le transport de leurs armées soit contre le front Wrangel, soit contre la Roumanie, soit contre la Hongrie.»

Le «Bougnat» national

Le «bougnat» national, le bon et rude charbonnier, celui qui nous amène le charbon indispensable à la vie du pays, et dont Grosclaude trace le portrait dans la **Liberté**, il s'appelle Alexandre Millerand :

«Ce qui le distingue de tant d'autres qui ont promis le charbon, c'est qu'il le livre. Il l'apporte à domicile sur ses robustes épaules, d'un pas lent et assuré. C'est que ça pèse lourd, un sac de charbon de terre, plus lourd que toutes les promesses! Mais voyez comme le monde est exigeant. Il y a des gens qui trouvent que ça ne va pas assez vite, et ce sont ceux-là mêmes qui, ayant tout promis, n'ont rien donné. Ils ne portent sur leur dos que la besace de la fable. Ce n'est pas avec son contenu qu'on alimentera nos foyers et nos chaudières. Ces prodigieux inconscients, qu'on ne trouve qu'au Parlement, en petit nombre il est vrai, font cyniquement un grief à M. Millerand de ne tenir qu'une partie de leurs promesses, lui qui n'en a fait aucune. Leur indignation serait comique, si l'on n'avait les plus graves raisons de la prendre au tragique.

»Est-ce M. Millerand qui a dit : «L'Allemagne paiera tout?» Et qui a dit : «L'Allemagne fournira tout le combustible qui nous manque?» Est-ce lui qui nous a garanti, sur [illegible] 12 [illegible] par an, avec le chiffon de papier signé à Versailles comme allume-feu?

»Cependant les uns n'y ont rien su comprendre, et les autres rien voulu. Sans vergogne ils étaient tout prêts à accabler au lieu de l'acclamer le négociateur infatigable qui ramène la vie dans le pays, le livreur à la puissante encolure qui sue sang et eau pour nous apporter, sinon tout notre dû, du moins tout ce qu'il est humainement possible d'arracher à la mauvaise foi de l'ennemi et au flegmatique détachement de l'allié.

»C'est le premier qui revienne avec autre chose que de bonnes paroles et l'instinct national, qui ne se laisse pas leurrer par des récriminations de manœuvrier parlementaire, lui rend pleinement hommage.

»L'histoire nous apprend qu'en pareille occurrence on voit la population d'une cité préservée de la famine jeter des fleurs sous les pas du grand citoyen qui l'a sauvée. Ce n'est pas d'usage courant chez nos politiciens. Leur gratitude s'exprime par la peture d'orange répandue à profusion sous les gros souliers du charbonnier national, de l'homme qui a battu Stinnes. Prenez garde à la chaussure! Elle est fortement clouée!»

L'Irlande sanglante

La tragédie irlandaise devient chaque jour plus sanglante. Comment la dénouer? Un Irlandais courageux, sir Horace Plunkett, qui présida en 1917 la fameuse Convention irlandaise, et dont l'ambition patriotique s'appuie sur des services éminents rendus à la cause de l'Irlande pendant un séjour de plus de dix ans à la Chambre des communes, a déclaré à M. Régné, de l'**Echo de Paris** :

«—Il n'y a qu'un remède : c'est une Irlande unie choisissant elle-même son gouvernement.

»—Mais comment appliquer ce remède?

»—En premier lieu, supprimer le régime militaire, qui est pour nous, depuis l'armistice, la pire des provocations. Puis, abandonner le home rule de Carson. Enfin, en appeler au peuple irlandais, lui faire élire une Assemblée nationale et confier à celle-ci le soin de rédiger une Constitution qui maintiendrait l'Irlande dans l'empire britannique. Et surtout, que les intrigants anglais se tiennent à l'écart, qu'on nous laisse entre nous, Irlandais.

»—Espérez-vous que Lloyd George fasse une pareille volte-face?

»—Si ce n'est lui, ce sera son successeur. On sera bien obligé d'en arriver là! D'ailleurs, Lloyd George a déjà capitulé devant les travailistes anglais dans le cas des «hunger strikers» (prisonniers irlandais qui ont fait la grève de la faim). Il en sera probablement de même pour la grève des cheminots qui refusent de transporter des munitions ou des troupes armées. Oui, le parti travailliste pourrait bien prendre fait et cause pour l'Irlande, et Lloyd George n'est guère solide au pouvoir.»

Dictons pour août

Quelques dictons recueillis par **Excelsior** pour ce mois-ci :

«S'il pleut à la Saint-Laurent,
»La pluie est encore à temps.
»Mais à la Saint-Barthélemy
»Tout le monde en fait fi.»

»Bon! voilà qui n'est pas très optimiste. Et ces deux autres quatrains, toutefois, sont capables de nous réconcilier avec Mme l'Averse :

«Pluie d'août
»Donne miel et bon mout.»
«S'il pleut au mois d'août,
»Huile et vin partout.»

»Nous aurons donc l'huile et le vin en abondance, à la condition cependant de nous montrer courageux.

«Qui dort en août
»Dort à son coût.»

»Ainsi, malgré notre désir de vacances et de promenades, ne nous hâtons pas de maudire le parapluie :

«Temps sec en août
»Et gros nuages blancs,
»Neige pour l'hiver.»

APRÈS VERSAILLES ET SAINT-GERMAIN

Le traité de paix avec la Turquie sera signé prochainement à Sèvres

En haut et à gauche : **la manufacture nationale (porcelaines, céramique, etc.) de Sèvres, près de Paris, où doit avoir lieu la signature du traité de paix avec la Turquie.** — En bas et à droite : **la grande salle du premier étage, spécialement aménagée pour recevoir les plénipotentiaires alliés et turcs.** — En bas et à gauche : **l'encrier qui servira à la signature de la paix. Détail curieux : cet encrier avait été commandé par le kaiser lui-même à la manufacture de Sèvres dans les premiers mois de 1914.**

Photos Meurisse.

LES ATTENTATS sinn-feiners se multiplient en Irlande

Londres, 1er août. — On signale encore en Irlande de nombreux attentats isolés. Un train a été arrêté près de Ballymote par des insurgés, qui perquisitionnèrent dans le fourgon-poste sans rien trouver apparemment qui les intéressât. Ils se rabattirent sur un chargement d'essence, qui fut emporté sur des automobiles.

A Strangford, comté de Down, des sinn-feiners pénétrèrent la nuit dernière dans le hall orangiste et brisèrent tout le mobilier ainsi que les portes et les fenêtres.

Les casernes de gendarmerie de Brawney, Ballycastle et Kilcumen ont été incendiées.

Un mécanicien et un chef de train ont été enlevés hier soir à Smithborough, comté de Monagham, par des hommes masqués, et emmenés vers une destination inconnue.

A Londonderry, une patrouille a fait feu sur des civils qui, en dépit du couvre-feu et des ordres donnés individuellement, persistaient à demeurer dans la rue. Un homme et une femme ont été blessés.

Un camion militaire a été attaqué à six kilomètres de Cork par un parti de vingt-cinq hommes. Une bombe fut jetée dans l'automobile, blessant grièvement cinq soldats. Pendant qu'un avion qui accompagnait le détachement appelait des renforts, les quatre hommes qui restaient saufs mirent une mitrailleuse en batterie sur l'automobile et tirèrent une centaine de cartouches sur les assaillants, qui s'enfuirent en désordre à travers champs, abandonnant des armes et des munitions.

Un coffre d'argenterie que, sur le soupçon qu'il contenait des armes, un groupe de sinn-feiners avait dérobé mercredi au château de Monkstown a été, après inspection, retourné à son propriétaire avec son contenu intact.

Les soldats anglais exercent des représailles contre une ville irlandaise

Londres, 1er août. — On sait que le camion automobile dans lequel se trouvait le général Lucas fut attaqué près du village de Cola et que deux des soldats qui s'y trouvaient furent tués au cours de la bataille. Cet incident a donné lieu à Tipperary à de violentes représailles de la part des troupes, vers neuf heures du soir, des bandes de soldats se sont répand

Le Sénat ratifie les accords de Spa par 221 voix contre 31

MM. Chénebenoit et Doumergue espèrent que désormais certain de nos Alliés traitera la France avec plus de justice et de loyauté

Paris, 31 juillet. — Ainsi que la Chambre l'avait été la veille, la haute Assemblée a été saisie aujourd'hui du projet du gouvernement tendant à assurer l'exécution des accords conclus à Spa le 16 juillet dernier en vue de la livraison du charbon allemand.

Le rapporteur général

M. Doumer, rapporteur général de la commission des finances, donne lecture de son rapport.

Il y expose les conditions des accords, puis il prend acte de la déclaration faite par le président du conseil à la commission des finances que les accords conclus à Spa ne portent en rien atteinte au traité de Versailles, et annonce que la commission des finances, à la majorité, ne croit pas pouvoir s'opposer à l'adoption du projet.

M. Chénebenoit, représentant d'un département dévasté, après avoir déclaré qu'il voterait pour l'avance à l'Allemagne parce que le problème du maintien des alliances est plus angoissant que celui du charbon, exprime la déception et l'inquiétude d'une partie du pays devant certain « mercantilisme éhonté », certain égoïsme étroit et déplorable.

« Où sont les paroles d'enthousiasme pour l'héroïque France, les paroles de gratitude éternelle ? Nous savons devant quelle volonté inéluctable vous êtes trouvé, Monsieur le Président du conseil; vous alliez avoir à résoudre bientôt le problème des réparations; vous rappellerez nos régions désertiques, nos familles sans foyer. Il faudra que les alliés comprennent que vous portez là notre dernière parole d'espérance. Si elle n'est pas entendue, le peuple de France cessera de croire en la justice et la loyauté. » (Applaudissements.)

M. Henry Bérenger, ancien collaborateur de M. Clemenceau, parle au nom de la minorité de la commission des finances qui vota contre le projet, et qui persistera dans son attitude : « Il n'y a aucune preuve que l'Allemagne se trouve dans un état de détresse économique justifiant les avances demandées. Au contraire, des rapports prouvent qu'elle se redresse plus rapidement que la France, saignée dans ses finances et dans sa population. Nous ne voulons pas renforcer à notre détriment notre adversaire d'hier. »

M. Mauger donne ensuite lecture d'un document qui prouverait que Hugo Stinnes a offert des quantités importantes de charbon à des industriels français. L'Allemagne pourrait donc nous livrer les tonnes exigées sans que nous ayons à l'aider.

Le président du conseil

Puis **M. Millerand** monte à la tribune.

M. le Président du conseil, traitant, en la ramassant, la question, fait valoir l'amélioration qu'apporte aux accords de Spa l'arrangement de Boulogne; puis il montre au Sénat les conséquences d'un éventuel rejet du projet et qu'il a déjà fait entrevoir à la Chambre.

M. François Albert ayant demandé au président du conseil : « Lorsque nous aurons voté les crédits pour six mois, et que les six mois se seront écoulés, le 1er février 1921, quelle sera la situation ? Le protocole aura pris fin. Retournerons-nous à Spa ? »

M. Millerand lui répond : « C'est la commission des réparations qui décide. De plus, c'est elle qui, pour la première fois, est chargée d'un rôle qui peut être, dans l'avenir, important au point de vue des arrangements financiers. Enfin, je tiens dans à maintenir intact le rôle de cette commission, que j'ai pris l'initiative de lui renvoyer l'arrangement intervallié de Syrie pour qu'elle indique les modifications qu'elle jugera convenables.

» Ce qui se passera dans six mois ? La commission décidera si les livraisons de charbon doivent être augmentées et à quel chiffre, conformément aux prescriptions mêmes du traité. C'est elle qui fixera les modalités de la fourniture. »

Les deux articles du projet sont adoptés.

M. Gaston Doumergue

M. Gaston Doumergue intervient. Il fait part au Sénat de son état d'âme quelque peu angoissé, comme celui de plusieurs de ses collègues :

« Pour que l'Allemagne soit contrainte d'exécuter ses engagements, ajoute-t-il, il faut que tous les alliés s'entendent. Toute la question est là. Or, depuis que nous sommes vainqueurs, nous avons été soumis à de dures épreuves, qui nous viennent, non du côté d'où nous pouvions les attendre, mais de ceux de qui nous espérions au moins des sentiments de justice. (Très bien !) Nous en sommes attristés. »

(Cette allusion directe à l'Angleterre soulève les approbations unanimes de toute l'Assemblée).

» Quand je me reporte poursuit l'ancien président du conseil, aux mois d'août et septembre 1914, je me rappelle qu'alors nos armées, qui luttaient presque seules, ont sauvé la France, mais pas elle seulement...

De nouveau la haute Assemblée renouvelle sa manifestation en y mettant une intention et une insistance significatives.

» Notre vote exprimera le sentiment de l'Assemblée. Ceux qui voteront « contre » manifesteront leur mécontentement, mais ceux qui voteront « pour » ne prouveront pas par là qu'ils sont satisfaits; ils manifesteront seulement par là un dernier espoir dans nos alliés avec la pensée que les situations peuvent se retourner quelquefois contre ceux qui se croient à l'abri... (Vifs applaudissements répétés.).

« Le vote que nous allons émettre n'est pas d'ordre gouvernemental : c'est ailleurs que nous voulons être entendus. (Nouveaux applaudissements répétés.) J'imagine les difficultés qu'a éprouvées M. le Président du conseil, et je sais avec quelle persévérance il a cherché à les surmonter. Ce n'est pas dans un tel moment que mon vote lui fera défaut. (Applaudissements.)

Le sénateur du Gard conclut :

« Je voterai le projet de loi parce qu'il y a une nécessité que le pays comprendra. Il va falloir expédier les produits des récoltes; c'est donc le moment d'atténuer le plus possible la crise des transports. Si nous ne pouvions y remédier faute du charbon que doit nous livrer l'Allemagne, nos populations pourraient nous accuser d'avoir obéi à d'autres sentiments que celui de l'intérêt exclusif du pays. » (Vifs applaudissements.)

On passe au vote, et le projet est adopté par 221 voix contre 31.

Le traité avec la Bulgarie

Après avoir entendu des observations de **M. Victor Bérard** et de **MM. Destournelles de Constant,** on adopte le traité avec la Bulgarie.

Projets divers

On adopte le projet sur l'interdiction de l'exportation des œuvres d'art, après avoir fixé à un mois le délai accordé au ministre pour se prononcer sur les autorisations de sortie.

On adopte encore le projet établissant un réseau de transport d'énergie électrique à haute tension dans les régions libérées, puis on suspend la séance jusqu'à neuf heures. On discutera ce soir le budget retour de la Chambre.

Au début de la séance, on a adopté divers projets. Mais le Sénat repousse le projet de loi modifiant la loi du 8 juillet 1920, concernant la limite d'âge des généraux, colonels et assimilés, et qui vise les officiers du service de santé, à qui la loi de juillet n'est pas appliquée, alors qu'ils se considèrent comme des combattants et demandent à être traités comme tels.

Le budget est définitivement voté par les deux Assemblées

A LA CHAMBRE

Séance de samedi après-midi

A la séance de l'après-midi, présidée par M. Raoul Péret, on continue la discussion de le loi de finances. La Chambre modifie quelques dispositions votées par le Sénat.

On adopte un amendement de **M. About** modifiant la taxe établie par le Sénat sur les side-cars, qui, en cas de séjour familial, seront exemptés.

La plupart des modifications apportées par le Sénat sont successivement adoptées.

Le Sénat a disjoint l'article 29 relatif au contrôle des déclarations de bénéfices industriels. La Chambre le rétablit.

On adopte l'institution d'un compte spécial des essences et pétroles, article nouveau introduit par la commission.

M. Prevet (Seine-et-Marne) soulève à l'article 7 la question de l'inventaire des stocks des commerçants existant au 30 juin, en vue de l'application de l'impôt sur les bénéfices de guerre. Il propose de disjoindre le deuxième alinéa de l'article 7 voté par le Sénat, relatif à l'appréciation du déficit d'exploitation, qui ne donne plus lieu à détaxe.

Le ministre des finances dit que la disparition de cet alinéa enlèverait la moitié du produit de la taxe, dont les rôles en recouvrement atteignent actuellement 4 milliards 200 millions.

M. Bokanowski, au nom de la commission, demande au gouvernement de consentir à la disjonction et d'apporter au mois d'octobre un texte plus clair qui ne risquera pas de blesser d'une façon mortelle certaines exploitations industrielles.

On adopte le premier paragraphe de l'article 7.

A titre de transaction, **M. Loucheur** présente un article additionnel qui donne aux commerçants le droit d'opter avant le 31 octobre 1920 entre l'application pure et simple de la loi sur les bénéfices de guerre du 1er juillet 1916 ou le forfait établi par l'article 7 de la loi de finances actuelle.

M. Prevet demande l'établissement de l'impôt sur la base de l'inventaire à la date du 1er août 1920.

M. Vincent Auriol demande que la commission étudie un texte complet.

La commission des finances, dit **M. Bokanowski,** persiste à demander la disjonction, que le gouvernement combat.

Cette disjonction est repoussée par 355 voix contre 202.

On rétablit l'article proposé par M. de Rothschild interdisant aux bookmakers condamnés l'entrée des champs de courses.

La Chambre rétablit les articles 68 ter et suivants, qui substituent aux conseils de préfecture vingt-six tribunaux administratifs.

L'ensemble du budget est ensuite voté par 500 voix contre 68.

La Chambre suspend ensuite sa séance jusqu'à vingt et une heures. Il est dix-huit heures.

Séance de nuit

La séance est reprise à 9 h. 10 sous la présidence de M. Raoul Péret.

Le nouvel emprunt

M. François-Marsal, ministre des finances, dépose un projet tendant à l'émission d'un emprunt à rente perpétuelle 6 %. Le ministre lit l'exposé des motifs.

Il est nécessaire de mettre fin aux avances de la Banque de France et de consolider la dette flottante. Depuis le début de cette législature, de gros impôts ont été votés; aucun emprunt n'a été demandé. A la Banque de France, notre disponible dépasse 1 milliard. L'accroissement de l'inflation fiduciaire et de la dette à court terme ont été enrayés.

Ces premiers résultats doivent nous encourager, mais les charges du Trésor sont extrêmement lourdes. Les impôts couvriront les dépenses permanentes. Pour les autres, nous émettrons le plus tôt possible un emprunt perpétuel 6 % remboursable par séries à partir du 1er janvier 1931. Ces rentes exemptes d'impôt, jouiront des privilèges des autres emprunts. La date et les conditions de l'emprunt seront fixées par décret. Seront admis en paiement les bons et obligations du Trésor et les titres des précédents emprunts de la Défense nationale.

Le ministre donne ensuite connaissance des dispositions prises pour la souscription des mineurs et femmes dotales.

Il annonce que les nouveaux titres pourront servir au paiement de la contribution extraordinaire de guerre. M. François-Marsal demande la discussion immédiate.

M. Charles Dumont, rapporteur général : Le gouvernement a la responsabilité du Trésor, la garde des finances. Il estime que l'emprunt est indispensable; nous ferons tous nos efforts pour que cet emprunt, celui de la reconstitution, soit digne de ce pays qui a montré sa vaillance. (Applaudissements.)

Le ministre des finances dit que si on présente maintenant ce projet, c'est qu'il faut le temps de préparer l'emprunt pour le moment où la vente des récoltes laissera des disponibilités. Le ministre, examinant la situation financière, se félicite de l'amélioration du change.

Le rendement des impôts

Nous avons réalisé sur le marché étranger plus de 400 millions de francs. Notre balance commerciale s'est grandement améliorée. La France a dans son sol le moyen d'être rapidement exportatrice de produits agricoles. Nos espoirs de récolte sont excellents; les étrangers qui commencent à revenir en foule en sont étonnés. Dans le commerce, l'industrie, il y a le plus grand effort de production. Au total, nos exportations atteignent 72 % de plus en valeur et 95 % en poids de plus que l'an dernier. Il y a 3 milliards de gagnés par rapport à l'année précédente. Les plus-values de recouvrements des impôts atteignent 1 milliard 634 millions de plus que les évaluations budgétaires en six mois.

Pour la contribution sur les bénéfices de guerre, les rôles atteignent 8 milliards 348 millions; nous avons recouvré à l'heure qu'il est plus qu'il est exigible ! Nous demandions 1 milliard 900 millions, on a versé 2 milliards 300 millions. (Vifs applaudissements). Nous pouvons compter sur un minimum de rentrées de plus de 20 milliards. Les dépenses ordinaires seront couvertes par l'impôt. C'est pour poursuivre notre assainissement financier que nous demandons à l'unanimité de la Chambre de donner au gouvernement l'instrument financier dont il a besoin. (Vifs applaudissements.)

M. Jean Molinié : Si le gouvernement des Soviets est reconnu bientôt par l'Europe, je demande que les coupons russes puissent servir au paiement.

M. François-Marsal : Oui, mais tout est soumis à cette condition que le gouvernement des Soviets reconnaisse les engagements des gouvernements russes antérieurs. (Applaudissements.)

M. Géo Gérald demande au ministre des finances de se préoccuper des conditions dans lesquelles les souscriptions seront facilitées aux étrangers. (Vifs applaudissements.)

M. Ch. Dumont : La commission des finances appuie les observations de M. Géo Gérald et demande qu'on abrège les délais pour la délivrance des titres définitifs.

Le ministre promet de tenir le plus grand compte de ces observations.

L'ensemble du projet est voté à mains levées.

La séance de la Chambre, suspendue à dix heures, est reprise. M. Millerand, président du conseil, est au banc des ministres.

On adopte un projet créant un réseau de transport d'énergie électrique à haute tension dans les régions libérées que le Sénat a déjà voté; un projet réglementant l'exportation des œuvres d'art, qui est voté par 512 voix contre zéro.

La séance est suspendue pour attendre la délibération de la commission des finances.

La séance est reprise à minuit trente-cinq.

M. Ch. Dumont, rapporteur général, expose les divergences des deux Assemblées au sujet du budget. La commission rétablit 15 millions pour les bureaux des finances, le crédit pour les attachés de cabinet, le crédit pour le câble de Dakar, le crédit pour un théâtre populaire, que le Sénat a rétabli de 100 mille fr. En ce qui concerne la loi de finances, la commission accepte les légères modifications opérées par le Sénat. La plupart des propositions de la commission des finances sont adoptées, mais le baron **des Lyons de Feuchin** (Somme) demande la suppression de la transaction introduite par le Sénat au sujet du Casino d'Enghien. La disjonction de l'amendement du Sénat, suppression au 1er octobre, est votée par 318 voix contre 210.

M. Millerand engage la Chambre à accepter la décision du Sénat au sujet des tribunaux administratifs. La disjonction demandée par le gouvernement est alors votée à mains levées. On rétablit l'article 84 bis supprimé par le Sénat (maintient les plus beaux spécimens du front).

L'ensemble du budget est voté par 525 voix contre 69. Comme on le voit, à deux heures du matin, les divergences sont encore nombreuses entre les deux Assemblées.

La séance est suspendue à 1 h. 55.

La séance est reprise à 3 h. 20 du matin.

Il y a environ quatre-vingts députés en séance.

M. Emmanuel Brousse dépose le projet relatif à l'Emprunt tunisien modifié par le Sénat. Le rapporteur de la commission des colonies soulève les clameurs de l'Assemblée en exposant les coupes sombres apportées par le Sénat dans le projet. La commission, tout en protestant, engage la Chambre à voter; c'est également l'avis de la commission des finances.

A la demande de **M. Balanant,** un commissaire du gouvernement expose que la commission du Sénat voulait renvoyer le projet à la commission, ce qui était le renvoi « sine die ». Pour obtenir le vote, le gouvernement a consenti aux réductions opérées par la commission sénatoriale des finances. Il demande à la Chambre de les accepter.

L'ensemble du projet d'Emprunt tunisien est voté à mains levées.

M. Brousse, sous-secrétaire d'Etat, dépose le projet de budget de 1921. (Exclamations.)

Le décret de clôture

M. Millerand, président du conseil, monte à la tribune et lit le décret par lequel la session ordinaire de la Chambre pour 1920 est et demeure close.

C'est la reprise de la vie parlementaire normale. Depuis 1914, semblable décret n'avait pas été lu à la Chambre.

La séance est levée à 3 h. 40 du matin.

Au début de la séance de nuit, M. Paul Bignon, sous-secrétaire d'Etat de la marine marchande, a déposé sur le bureau de la Chambre : 1° un projet de loi déclarant d'utilité publique les travaux du port de pêche de Lorient; 2° un projet de loi relatif aux ressources à affecter à l'outillage maritime et aux ports.

AU SÉNAT

Séance de nuit

A la reprise de la séance, à 9 heures, M. Doumer, rapporteur général, donne connaissance des décisions de la commission des finances. Après un nouvel examen du budget, une vingtaine de chapitres demeurent qui n'ont pu rallier l'approbation des deux assemblées. Un des principaux, les crédits de la direction des inventions, est mis en discussion. Le Sénat, après intervention de M. Pottevin, se rallie au chiffre de la Chambre malgré l'avis contraire de M. Doumer.

La commission sénatoriale approuve l'élévation de la limite d'émission des billets de banque, à condition qu'elle ne dépasse pas trois milliards. Le Sénat suit sa commission.

Pour Enghien, le Sénat revient sur une précédente décision et, imitant la jeune Assemblée, il interdit les jeux dans une zone de 100 kilomètres autour de Paris, mais vote un amendement de **M. Poirson,** qui prolonge la vie du Casino jusqu'au 1er octobre.

L'ensemble est adopté par 293 voix contre 2. Le budget repart pour la Chambre.

Le Sénat vote les projets sur le cinquantenaire de la République, puis suspend sa séance pendant que la commission des finances examine l'emprunt.

A 1 h. 30, le Sénat rentre en séance.

Le **rapporteur général** émet un avis favorable à l'emprunt.

Le **ministre des finances** refait l'exposé déjà présenté à la Chambre.

M. de Monzie prononce un vibrant discours que paient de leur patience les spectateurs de cette interminable séance. Il proteste contre l'apparence d'improvisation de cet « emprunt secret ». Un flottement se manifeste dans une partie de l'Assemblée.

M. de Monzie proteste contre l'imminence du décret de clôture, et certains sénateurs l'approuvant, réclament le renvoi de la séance à lundi. Finalement, devant les insistances du gouvernement et des rapporteurs, l'emprunt est adopté à mains levées à une grosse majorité.

Le budget revient de la Chambre pour la troisième fois.

M. Doumer, rapporteur général, signale les quelques points de friction et annonce que la commission fera les dernières concessions pour terminer le conflit entre les deux Assemblées.

Pendant que la commission se réunit pour délibérer, le Sénat commence la discussion de l'emprunt tunisien.

A trois heures du matin, par 287 voix contre 4, le Sénat vote l'ensemble du budget tel qu'il a été établi une dernière fois par la Chambre.

A 3 h. 40 du matin, M. Lhopiteau, garde des sceaux, donne enfin lecture du décret de clôture.

LA VIE SPORTIVE

LES CRITERIUMS DE LA ROUTE

LA COURSE CYCLISTE Bordeaux-Paris et retour

(1,200 kilomètres)

organisée par l'" Echo des Sports " sous le patronage et avec le concours de la " Petite Gironde "

Arrivée au Stadium de Bordeaux

13, 14 et 15 AOUT 1920

Rappelons que ce sont les 13, 14 et 15 août que seront organisés ces grands critériums de la route sur le parcours Bordeaux-Paris-Bordeaux.

Ils sont divisés en deux catégories : celle des « as » et celle des « aiglons », les premiers accomplissant les 1,200 kilomètres du parcours d'une seule traite, et les seconds ne faisant que Paris-Bordeaux en deux étapes : Paris-Saumur et Saumur-Bordeaux.

Ces critériums sont dotés, dans les deux catégories, de plus de 50,000 fr. de prix, sans compter les primes qui chaque jour affluent en grand nombre aux bureaux du comité d'organisation.

LES ENGAGES

La liste complète d'engagés à ce jour est la suivante :

CRITERIUM DES AS

A. — Vitesse

1. Philippe Thys, Anderlecht; 2. Paul Chevalier, Paris; 3. Honoré Barthélemy, Paris; 4. Léon Scieur, Florennes; 5. Charles Deruyter, Paris; 6. Emile Masson, Dierser-lez-Liège; 7. Paul Dubec, Souen; 8. Louis Heusghem, Ransart; 9. Hector Heusghem, Ransart; 10. François Cuvelier, La Montagne.

11. Robert Asse, Vannes; 12. Louis Engel, La Garenne-Colombes; 13. Emile Ledran, Sèvres; 14. Louis Mottiat, Boulfiouix; 15. Urbain Anseur, Lootenhulle; 16. Albert Dejonghe, Ostende; 17. Maurice Pesnin, Asnières; 18. Joseph Le Boubenec, Gennevilliers; 19. Maxime Thyhon, Paris; 20. Pierre Ghilain, Milan.

21. Jules Masselis, Ledeghem; 22. Alfred Steux, Dottignies.

B. — Touristes-routiers

201. Fred Gardner, Paris; 202. R. Sal, Alfortville; 203. J. Baron, Blanqueifort; 204. Alexandre Gilles, Paris; 205. Eugène Guitton, Torcy; 206. Firmin Pauloin, Paris; 207. Pierre Desvages, Paris; 208. Auguste Morillon, Paris; 209. Léon Habets, Paris.

CRITERIUM DES AIGLONS

Professionnels

1. Georges Dubus, Paris; 2. Ambroise Tourneux, Paris; 3. Arthur Brancart, Gérardmer; 4. Alfredo Sammarcelli, Venneviliers; 5. Henri Olivier, Dunkerque; 6. Louis Thomas, Fontainebleau; 7. Louis Cachet, Paris; 8. Edgard Loozen, Bruxelles; 9. René Tissier, Auxerre; 10. Joseph Normand, Roanne.

11. Gustave Laquenaye, Paris; 12. Didier Meslard, Châtellerault; 13. Charles Crupelandt, Bruxelles; 14. Léo Gervais, Paris; 15. Antoine Gineys, Lyon; 16. René Chasot, Paris; 17. Armand Lemée, Paris; 18. Romain Bellenger, Noisy-le-Sec; 19. Robert Lebeaupin, Bourg-la-Reine; 20. Robert Jacquinot, Pantin.

21. Emile Lejeune, Levallois; 22. Gaston Degy, Versailles; 23. Eugène Milner, Saint-Denis; 24. Goethals, Calais; 25. Marcel Godard, Paris; 26. Joseph Constant, Bordeaux; 27. Julien Loisel, Paris.

Amateurs

501. Georges Langlois, Paris; 502. Louis Ponce, Paris; 503. Maurice Guitton Torcy; 504. André Léger, Colombes; 505. Gaston Manni, Genève; 506. Henri Collé, Genève; 507. André Licois, Montrouge; 508. Robert Martens, Vaucresson; 509. Rodolphe Piquemal, Bordeaux.

510. Roger Enguerrand, Clichy; 511. Camille Taurant, Tours; 512. Arsène Blancourt, Clichy; 513. Maurice Langlois, Paris; 514. Eugène Bor, Paris; 515. Albert Canton, Bordeaux; 516. Paul Dumas, Thorigny; 517. Paul Billing, Puteaux; 518. Jean Kienlen, Paris (Alsacien); 519. Jules Poulain, Puteaux.

Les engagements pour les deux épreuves sont reçus dans les bureaux de l'« Echo des Sports », soit verbalement, soit par correspondance (demander et remplir un bulletin « ad hoc ») tous les jours, de 9 heures à midi, et de 14 à 19 heures.

Ils doivent être accompagnés d'un droit d'entrée de 5 fr. pour les « As » et de 2 fr. pour les « Aiglons » et seront reçus jusqu'au jeudi 5 août, à 19 heures, contre remise d'un récépissé dont la production pourra être exigée au départ. Sur demande, il sera envoyé à tout intéressé un exemplaire du règlement.

HIPPISME

Courses à Deauville

Résultats du samedi 31 juillet

PRIX DE HENNEQUEVILLE (haies, à réclamer), 4,000 francs, 2,600 mètres.

1. **MONKEY-WINNER** (G. Mitchell)... G. 37 50 15 56
2. **M. E. Lauzie** ..... P. 25 » 9 »
3. **Jenny-Brune** (F. Berteaux), à M. Cerf ..... P. 15 50 9 50

4. **Ezconveaux** (P. Thibault), à M. Tabard. — Non placés : Liguel (J. Seré), Tony-Face (P. Logrand), Mante (E. Salmon). — 3 long., encolure. — **Monkey-Winner** (Aro-de-Triomphe et Marmouette) est entraîné par Delaye.

PRIX DE LA SOCIETE DES STEEPLE-CHASES (steeple handicap), 5,000 fr., 4,800 mètres.

1. **MADEMOISELLE-JACQUELINE** ... G. 92 50 48 50
2. **Ravin** (A. Dupré), à M. Delayer... P. 29 50 14 »
2. **SAMALUT** (Parfrement), à M. Boussac ..... P. 18 50 9 50

3. **Hélicopabaïs** (W. Head), au duc Decazes. — Non placé : Napo (G. Mitchell). — 4 long., 3 long. — **Mademoiselle-Jacqueline** (Vinicius et Rectitude) est entraînée par Delaye.

PRIX DU GOLF (haies, à réclamer), 4,000 francs, 3,000 mètres.

1. **Saint-Peiten** (L. Barré), ... G. 62 50 31 »
2. **Ecuyère** (H. Cohn) ..... P. 20 » 9 50

2. **Couronne-Australe** (P. Legrand), à M. Boittin-Bertin ..... P. 19 » 7 50

3. **Fille-de-Guerre-II** (Mlle Mouchette), à M. L. Lagrange. — Non placés : Testri (P. Thibault), Bucharest (Berteaux), Jessore 2 (Jos). — 3/4 long., 1 long. 1/2. — **Saint-Peiten** (Rampaubert et Scotch-Reel) est entraîné par Ch. Barilier.

PRIX DES PRAIRIES (haies), 10,000 francs (en outre 1,000 francs à l'éleveur). 2,500 mètres.

1. **Eguin** (J. Cohn) ..... G. 16 50 8 »
1. **War-Baby** (W. Head), ... P. 15 50 7 50
1. **ELDEREL** (J. Barré), ... G. 18 50 9 »
2. **Jessore 2** (Jos) ..... P. 16 50 7 »

3. **Le-Crillon** (P. Thibault), à M. G. Lazard ..... P. 15 50 9 50

4. **Raine** (A. Parfrement), à M. D. Kelekian. — Non placés : Ajaccio (G. Mitchell), Louppy (Salmon), Reditch (Takes), Ribnstein (Foy), tombés. Dead heat. 4 long. — **War-Baby** (Mon-Petit et Ladoucette) et **Eguin** (qui-Dort) est entraînée par Manby. **Eldered** (Quaker et Moralité) est entraîné par Ch. Barilier.

PRIX DE SAINTE-ODILE (steeple-chase), 8,000 francs (en outre 1,000 francs à l'éleveur). 3,400 mètres.

1. **GREAT-SISTER** (L. Barré), ... G. 51 50 5 50
au duc Decazes ..... P. 15 50 6 50

1. **Qui-y-Pense** (Berteaux), ... G. 13 » 6 »
2. **Ecouen** (P. Thibault) ..... P. 15 50 7 50

3. **Biskra** (W. Mitchell), à M. le comte de la Chenaye. — **Dnoistr** (P. Michel). — Dead heat, 3 long. — **Great-Sister** (Martial-III et Ladoucette) est entraînée par Ch. Barilier; **Qui-y-Pense** (Sundrige et Penses-Tu) est entraîné par Ed. Mayer.

BORDEAUX

SOUSCRIPTION pour les tuberculeux

Septième liste

MM. G. Shwob et Raoul Gradis, 2,000 fr. Liberté du Sud-Ouest (2e versement), 200 fr. M. Peyches, 200 fr. MM. A. Holagray et fils, 500 fr. MM. Giry et fils, 500 fr. M. Chaumette (Magasin Vert), 500 fr. Personnel du Magasin Vert, 100 fr. Direction, personnel et élèves des Ecoles de santé navale, 961 fr. 50. Mme Roux, 1,000 fr. M. G.-H. Allard, 200 fr. M. Servan, 100 fr. Anonyme, 100 fr. MM. A. Durand et fils, 100 fr. MM. L. Fillon et Raymond, 100 fr. Entrepôts généraux, 50 fr. Filature et Corderie de la Gironde, 50 fr. Les Successeurs d'Achille Posso et Cie, 50 fr. M. Reynié, 50 fr. M. Laurens, 50 fr. M. B., L..., 50 fr. M. Machi, 50 fr. M. et Mme Dupont, 50 fr. M. Morache, 50 fr. M. et Mme Michel, 50 fr. Mme Teyssier, 50 fr. M. Bibal, 50 fr. M. Frieau, 50 fr. MM. J. James et Lurie, 50 fr. MM. Canivenc et Claustres, 50 fr. M. V.-M. Eyher, 50 fr. M. Gaborit, 50 fr. M. Paul Hervé, 50 fr. M. Piganeau, rue de la Rousselle, 50 fr. MM. Mazoules et Lartigue, 50 fr. M. Evend, 50 fr. M. G. Lacoste, 50 fr. Etablissements Creska, 50 fr. M. le directeur Fromaget, 50 fr. M. Livertoux, 50 fr. M. Goudal, 50 fr. M. et Mme de Trincaud-Latour, 500 fr. Cie française d'armement et d'importation de nitrate de soude, 1,000 fr. M. et Mme G. V..., 1,000 fr. M. Henri Brown, 200 fr. M. de Bethmann, 1,000 fr. M. Ed. de Lestapis, 100 fr. M. et Mme Horterol 100 fr. M. Ed. Belly, 100 fr. M. Edm. Cuzol, 100 fr. Mme Saint-Amans, 100 fr. Mme Jean Geo Blanchette, 100 fr. M. H..., 100 fr. MM. Ledoux et Cie, 100 fr. Mme veuve Castex, 100 fr. M. Ed. Blanchard, 100 fr. M. Creuzan, 50 fr. M. Marguery, 50 fr. M. Bermond, 50 fr. « Le Khédive » (Journaux), 50 fr. Mme veuve Micas, 50 fr. MM. Lasga et Benais, 50 fr. Société anonyme Ducos et Sarrat, 50 fr. M. Monier, 50 fr. M. V. C..., 50 fr. M. H. Petit, 50 fr. M. Delluzat, 50 fr. M. Bourrec, 50 fr. M. Brochoriou, 50 fr. MM. Fontanille et Oldé, 50 fr. M. Bach, 50 fr. Société centrale d'automobiles, 50 fr. MM. Ch.-W. Clark et Cie, 50 fr. M. Marcel Goulard, 50 fr. MM. Moline Plow et Cie, 50 fr. MM. J. Cardice et Cie, 100 fr. M. Steph. Blanchi, 50 fr. M. Vayssière, 50 fr. M. Ch. Lévy, 50 fr. MM. F. Faure et Cie, 50 fr. M. Marcel Mathieu, 50 fr. M. Sarllac, 50 fr. Béarnais de l'Yser, 50 fr. Comptoir commercial du Sud-Ouest, 50 fr. Mme de Seguin, 50 fr. Crédit du Nord, 50 fr. M. Albin Michel, 50 fr. MM. Loustau et Muller, 50 fr. M. Barroussel, 50 fr. Compagnie commerciale bordelaise des houilles et agglomérés, 500 fr. M. G.-G. Coutaut, 200 fr. M. Dastarac, 200 fr. M. Emmanuel Faure, 200 fr. M. Francis de Luze, 500 fr. L'Amicale des employés et ouvriers de la maison du Grand-Théâtre (Moutchic), 55 fr. Me Adenis, notaire (Moutchic), 600 fr. MM. Cazalet et fils (Moutchic), 200 fr. Automobiles Ford (Moutchic), 250 fr. Mme Prévost (Moutchic), 300 fr. Mme Donnadieu (Moutchic), 100 fr. — Total, 17,376 fr. 50. — Total à ce jour, 352,533 fr. 75.

De passage

Le second fils du roi d'Espagne, accompagné de son précepteur, est arrivé à Bordeaux dimanche matin, par le train de Paris, qui avait une demi-heure de retard. Il est reparti pour l'Espagne à 7 h. 47.

Ecole de notariat de Bordeaux

Les étudiants de première année dont les noms suivent ont été admis à suivre les cours de deuxième année :

MM. Marchadier, Martin, Lacoste, Febvre, Tournier, Soligny, Dumontet, Arbouin, Despujols, Guérin, Carpentier.

Les étudiants de deuxième année ci-après nommés ont été diplômés à l'issue de l'examen de sortie :

MM. Mirieu de la Barre, Fleurant, Kraft, Gimat, Hertzog, Leclerc, Dupas, Duprat.

PRIX DE LA TERRASSE (haie), 5,000 francs (en outre 500 francs à l'éleveur), 2,800 mètres.

1. **OCCEBOURG** (Parfrement), ... G. 52 50 19 50
à M. P. Gillon ..... P. 10 50 3 »

2. **Hélice** (J.-B. Lassus), à M. Blum. P. 46 » 24 »
3. **Tartufe** (L. Barré), au duc Decazes. — Non placés : Martial-Law (J. Foy), Romania (P. Berteaux), Alzette (P. Thibault). — 4 long., 3/4 de long. — **Occebourg** (Combourg et Phocée) est entraînée par Dufourc.

Courses à Ostende

GRANDE COURSE DE HAIES D'OSTENDE

15,000 francs. — 3,000 mètres.

Ostende, 31 juillet. — 1. **Lians-Lucre** (W. Bühler), à M. Groenweil, 4/1; 2. **Gloverville** (Shaw), à M. Baillou, 6/1; 3. **Palmeiss** (Ries), à M. Folherggill, 5/1. — Non placés : Liguel (J. Seré), Tony-Face (P. Logrand), Mante (E. Salmon). — 3 long., encolure. — **Monkey-Winner** (Aro-de-Triomphe et Marmouette) est entraîné par Delaye.

PRIX DE LA SOCIETE DES STEEPLE-CHASES (steeple handicap), 5,000 fr., 4,800 mètres.

1. **MADEMOISELLE-JACQUELINE** ... G. 92 50 48 50
2. **Ravin** (A. Dupré), à M. Delayer... P. 29 50 14 »

2. **SAMALUT** (Parfrement), à M. Boussac ..... P. 18 50 9 50

3. **Hélicopabaïs** (W. Head), au duc Decazes. — Non placé : Napo (G. Mitchell). — 4 long., 3 long. — **Mademoiselle-Jacqueline** (Vinicius et Rectitude) est entraînée par Delaye.

PRIX DU GOLF (haies, à réclamer), 4,000 francs, 3,000 mètres.

1. **Saint-Peiten** (L. Barré), ... G. 62 50 31 »
2. **Couronne-Australe** (P. Legrand), à M. Boittin-Bertin ..... P. 19 » 7 50

3. **Fille-de-Guerre-II** (Mlle Mouchette), à M. L. Lagrange. — Non placés : Testri (P. Thibault), Bucharest (Berteaux), Jessore 2 (Jos). — 3/4 long., 1 long. 1/2. — **Saint-Peiten** (Rampaubert et Scotch-Reel) est entraînée par Ch. Barilier.

PRIX DES PRAIRIES (haies), 10,000 francs (en outre 1,000 francs à l'éleveur). 2,500 mètres.

1. **Eguin** (J. Cohn) ..... G. 16 50 8 »
1. **War-Baby** (W. Head), ... P. 15 50 7 50
1. **ELDEREL** (J. Barré), ... G. 18 50 9 »
2. **Jessore 2** (Jos) ..... P. 16 50 7 »

3. **Le-Crillon** (P. Thibault), à M. G. Lazard ..... P. 15 50 9 50

4. **Raine** (A. Parfrement), à M. D. Kelekian. — Non placés : Ajaccio (G. Mitchell), Louppy (Salmon), Reditch (Takes) Ribnstein (Foy), tombés. Dead heat. 4 long. — **War-Baby** (Mon-Petit et Ladoucette) et **Eguin** (qui-Dort) est entraînée par Manby. **Eldered** (Quaker et Moralité) est entraîné par Ch. Barilier.

PRIX DE SAINTE-ODILE (steeple-chase), 8,000 francs (en outre 1,000 francs à l'éleveur). 3,400 mètres.

1. **GREAT-SISTER** (L. Barré), ... G. 51 50 5 50
au duc Decazes ..... P. 15 50 6 50

1. **Qui-y-Pense** (Berteaux), ... G. 13 » 6 »
2. **Ecouen** (P. Thibault) ..... P. 15 50 7 50

3. **Biskra** (W. Mitchell), à M. le comte de la Chenaye. — **Dnoistr** (P. Michel). — Dead heat, 3 long. — **Great-Sister** (Martial-III et Ladoucette) est entraînée par Ch. Barilier; **Qui-y-Pense** (Sundrige et Penses-Tu) est entraînée par Ed. Mayer.

LE RAID HIPPIQUE DE SAINTE-FOY-LA-GRANDE

Voici les résultats :

Première épreuve (34 kilomètres) : 1er, **Lyre;** 2e, **Etendard;** 3e, **Béhanzin;** 4e, **Victorine;** 5e **Flore;** 6e, **Je-Vous-Vois-Venir;** 7e, **Lyonnaise;** 8e, **Parmande;** 9e, **Fanchette;** 10e, **Mignonne;** 11e, **Nina;** 12e, **Irlandais;** 13e, **N'Importe-Qui.**

Le premier couvrit le parcours en 1 h. 17 m. 5 s. Les autres concurrents à quelques minutes.

Deuxième épreuve (30 kilomètres) : 1er, **Lyre;** 2e, **Flore;** 3e, **Etendard;** 4e, **Victorine;** 5e, **Béhanzin;** 6e, **Fanchette;** 7e, **Je-Vous-Vois-Venir** 8e, **Mignonne;** 9e, **Lyonnaise;** 10e, **Irlandaise;** 11e, **Pannarde;** 12e, **N'Importe-Qui;** 13e **Nina.**

Le premier a accompli le parcours en 1 h. 13 m. Les autres très près.

MARCHE

5,000 KILOMETRES EN 70 JOURS

Le coureur Maurice Larue, qui tente de battre en 70 jours le record des 5,000 kilomètres détenu par un Belge en 72 jours, est arrivé à Bordeaux samedi soir, à 19 he

Le docteur Dorten et le séparatisme rhénan

On se rappelle l'arrestation à Wiesbaden du docteur Dorten, saisi brutalement par des policiers allemands venus de Francfort, jeté en automobile, emmené à Leipzig pour y être jugé, puis relâché sur l'intervention de la haute commission interalliée.

Le rôle très actif du jeune docteur en Rhénanie et le guet-apens odieux dont il a failli être victime ont attiré sur lui l'attention générale; et nous pensons qu'il n'est pas inutile de dire ici quelques mots d'une des figures les plus originales qui aient surgi en Allemagne depuis la guerre et de donner quelques précisions sur la question — souvent agitée dans la presse — du séparatisme rhénan.

Avant la guerre, le docteur Dorten était un jeune magistrat. Il partageait son temps entre les devoirs de sa charge, quelques travaux littéraires ou artistiques, des voyages en Orient et les plaisirs de la chasse aux fauves.

Il fit la guerre comme officier, commanda une section d'artillerie devant Verdun et mérita la croix de fer.

Les longues et dures années de la campagne ne durent guère développer ses sentiments germanophiles. Parti avec la mentalité des Rhénans, qui se sont souvent déclarés Mussprœussen (Prussiens par force), Dorten revint décidé à lutter de toutes ses forces contre l'hégémonie prussienne qui avait ruiné son pays. Il devint le chef d'un mouvement séparatiste tendant à la création d'une république rhénane indépendante de l'Allemagne et qui, associée avec la Bavière, serait capable d'arracher, dans le Reich actuel, la prépondérance à la Prusse.

Le Docteur DORTEN

Dans tout le territoire occupé par les alliés, il fit une active propagande en faveur de ses idées; il réussit à constituer des groupements de patriotes décidés qui recrutèrent de nombreux adhérents.

On sait que, l'an dernier, le nouveau parti se crut assez puissant pour proclamer la république rhénane. Mais les alliés, ne voulant à aucun prix suivre dans les territoires occupés la détestable politique instaurée par l'Allemagne en Belgique de 1914 à 1918, manifestèrent la résolution de n'encourager aucun mouvement séparatiste : à Cologne, à Coblence, à Landau, les émissaires de Dorten furent mis en prison par les soldats américains, anglais et français.

Cependant, toute volonté d'affranchissement n'a pas disparu en Rhénanie. L'arrestation du docteur Dorten, ainsi que l'attitude des nombreux fonctionnaires prussiens restés en Rhénanie, prouvent suffisamment la crainte et la colère des Allemands. Berlin ne se fait certes aucune illusion sur les sentiments de loyalisme qui animent actuellement les Rhénans; et, à ce propos, il nous semble intéressant de publier la curieuse lettre suivante adressée au « Matin » par un groupe d'Allemands du Palatinat au sujet de l'arrestation de Dorten :

Monsieur le Rédacteur en chef,

La presse française semble s'étonner que, en violation de toutes les ordonnances des alliés, au mépris du traité de paix, et tout comme si les territoires occupés ne l'étaient pas, le président de la police de Francfort ait pu faire arrêter, au nez des alliés, le docteur Dorten.

Les alliés, et particulièrement les Français, recueillent la le fruit naturel de leur longue faiblesse. Vous n'avez pas voulu croire au séparatisme rhénan; vous n'avez pas su le protéger.

Dans le Palatinat et dans les pays rhénans, un parti politique veut dégager la rive gauche du Rhin de l'emprise prussienne et créer ainsi entre la France et l'Allemagne un terrain pacifique qui servira de première étape dans les relations politiques et économiques entre les deux pays.

Malheureusement, vous n'avez rien fait pour soutenir ce parti.

Un premier mouvement en faveur de l'indépendance rhénane fut esquissé le 30 mai à Wiesbaden et le 1er juin 1919 à Spire. Mais cette tentative échoua par une insuffisante préparation et à cause de la divergence des efforts du parti rhénan et du parti palatin. Depuis, les partisans de cette cause se sont réunis; ils se sont ligués, se sont organisés et ont groupé des forces nouvelles. Par la création d'un journal, la « Freie Platz », l'opinion publique fut éclairée, les buts soulignés, et les Palatins adhérèrent par milliers à la Ligue pour leur indépendance. Dans le même temps fut organisé un service de renseignements et d'informations, et des groupements locaux furent constitués. En un mot, nous nous sommes insfallés en parti politique face aux défenseurs du Reich.

Contre-offensive pangermaniste

Mais le gouvernement allemand se rendait compte de l'importance sans cesse grandissante du courant d'opinion qu'entraînait notre ligue et il faisait les plus grands efforts pour le combattre. Non seulement nous subissions des attaques excessivement violentes de la part des feuilles pangermanistes du Rhin et d'outre-Rhin, mais encore un centre de contre-propagande fut institué à Mannheim sous le nom de « Plaz Centrale » pour nous réduire au silence. Une somme de dix millions avait été mise à cet effet à sa disposition par le gouvernement allemand. Ils employaient ces fonds soit à soudoyer des individus pour débarrasser par les moyens, même les plus violents, l'Allemagne des chefs du parti de l'indépendance (tentative d'assassinat contre Dorten, avril 1920; contre Haass, 1er juin 1919; contre Eichhorn, 2 septembre 1919; dont les têtes sont mises à prix 30.000 marks), soit à organiser une agitation systématique partout ou les républicains voulaient manifester leur opinion. C'est ainsi qu'à plusieurs reprises nos salles de réunions furent envahies en cours de séance par des agitateurs à leur solde, venus en train spécial ou par billets collectifs.

Ils travaillaient de même contre la République du Birkenfeld. Dans ce pays, une réunion avait lieu le 27 août 1919 entre les partisans de la République du Birkenfeld et ceux de la République du Palatinat. Il y fut décidé que la réunion des deux Républiques aurait lieu dès l'avènement de la Palatine. Le 28 août, prévenu, le Regierungs Præsident de Spire lança l'ordre de mobilisation de l'organisation contre-révolutionnaire dont les députés Profit et Koerner avaient réglé tous les détails. Elle provoqua les incidents de Ludwigshafen du 30 août, que le gouvernement allemand exploita contre le gouvernement français et contre les républicains en leur donnant la tournure d'un coup d'Etat soutenu par l'armée d'occupation. On sait ce qu'il en fut.

Contre les particuliers républicains, des vexations continuelles. Les fonctionnaires soupçonnés d'être favorables à l'indépendance, étaient révoqués ou déplacés. On conseillait aux patrons de renvoyer les ouvriers adhérant au mouvement. Les magasins républicains étaient boycottés et la poste dressait des listes des abonnés du journal pour intercepter et contrôler leur correspondance. Parallèlement commençait une campagne d'excitation contre les troupes françaises.

Alors et depuis, les députés Hofmann, Becker, Hammerschmitt et Profit, avec l'appui des fonctionnaires, qui ont un mot d'ordre de Berlin, n'ont cessé d'organiser des assemblées où ils prêchent le maintien de l'attachement à la Bavière et la haine de la France, en s'y faisant applaudir par leurs agents.

L'indifférence de la France

Or, tandis que le gouvernement allemand se défendait et se défend contre nous avec la plus grande énergie, le gouvernement français semble ignorer totalement la campagne que nous menons. Le soutien moral que nous avions trouvé au début dans les premières troupes d'occupation françaises nous fait depuis un an absolument défaut, et M. Tirard, dont nous n'avons jamais pu obtenir une audience, a fait connaître que son rôle de haut commissaire n'était pas de soutenir une politique en Rhénanie, mais bien de « protéger l'armée d'occupation » (sic). Et de ce fait, notre œuvre, notre journal même, ont subi une période d'interruption.

Mais cette attitude de la France n'est pas considérée par le peuple allemand comme l'observation d'une stricte neutralité, mais purement et simplement comme un signe évident de la faiblesse française et mis, comme il convient, à profit par les impérialistes allemands, qui n'ont cessé et ne cessent de demander la revision du traité et espèrent l'évacuation des pays rhénans.

Dans ce but, tout a été mis en œuvre :

Les Allemands veulent l'obtenir à Spa.

On s'adresse surtout aux alliés pour isoler la France, et une propagande très active est faite dans les troupes anglaises et américaines d'occupation. Dans ce but, les offices de propagande institués pendant la guerre continuent de fonctionner. Une campagne de fausses nouvelles s'abat sur la Sarre et l'Alsace-Lorraine pour y susciter des grèves politiques et répandre le bruit que d'ici à deux ans l'occupation serait terminée. Et l'on assure que d'ici là l'autorité d'occupation ne pourra jamais déterminer un point de vue politique, car l'organisation allemande restera plus forte que la française, et l'on diminue celle-ci jusqu'à l'ironie.

Et, de fait, les commerçants français installés dans les pays rhénans se voient systématiquement refuser tous permis d'importation et d'exportation, tandis que les Anglais et les Américains obtiennent ce qu'ils veulent. Là encore se dessine nettement cette propagande faite chez vos alliés contre vous, et dont j'ai parlé plus haut. Les Palatins eux-mêmes sont boycottés par l'Allemagne. Plusieurs usines sont fermées par manque de charbon. Le ravitaillement se fait mal et il suffit de voyager par le Palatinat en Allemagne pour se rendre compte de la différence. Et pourtant, il semble qu'au contraire les pays occupés devraient être favorisés, mais ils n'ont même jamais pu obtenir la création de coopératives de ravitaillement qu'ils demandent depuis dix-huit mois.

Ne vous étonnez donc pas de ce fait inouï au premier abord : les vaincus venant opérer des arrestations dans un pays occupé par les vainqueurs et enlevant à la barbe de ceux-ci l'homme qui, contre le gouvernement de Berlin, a tenté de donner la liberté à son pays. Le docteur Dorten paye pour les faiblesses des alliés. Nous attendons de voir comment les alliés vengeront ce rapt pour savoir comment vous défendez la liberté.

UN GROUPE D'ALLEMANDS SÉPARATISTES

(1) *Freie Zeitung* du 6 mars 1920.

Vient de paraître :

Indicateur PG

Pour le SUD-OUEST

SERVICE d'ÉTÉ

(MOIS D'AOUT)

Chemins de Fer : MIDI - ORLÉANS - ÉTAT
Economiques et Départementaux

Prix : 85 centimes

(Franco poste, 95 centimes.)

Cette édition comprend les très nombreuses modifications qui ont été faites aux horaires des trains sur toutes les lignes.

les magasins et dépôts de la « Petite Gironde »

En vente dans les bibliothèques des gares,

MISE EN APPLICATION
des nouveaux tarifs des timbres et papiers timbrés -- Retrait des anciens timbres

C'est le 1er août qu'entrera en vigueur le nouveau tarif applicable aux timbres mobiles et papiers timbrés.

A partir de cette date, les anciens timbres et formules ne pourront être utilisés que s'ils sont supplémentés de la majoration du nouveau tarif, soit par le contre-timbrage qui sera effectué sur les papiers contre versement du droit à la Direction de l'Enregistrement, rue Laseppe, 27, soit par l'apposition de timbres mobiles de dimension ou de timbres mobiles pour copies d'exploits que l'on pourra se procurer dans les bureaux de l'enregistrement.

Les détenteurs de ces papiers ont encore la faculté de remplacer le contre-timbre en les présentant au visa du receveur de l'enregistrement. Ces mesures s'appliquent indistinctement aux particuliers et aux officiers publics et ministériels, et toutes les catégories de timbres et papiers timbrés, même ceux du tarif antérieur à la loi du 29 juin 1918, pourront être utilisés dans ces conditions.

Dans les trois mois à partir du 1er août 1920, les contribuables seront admis à échanger les timbres mobiles de la taxe des paiements des quotités supérieures à 1 fr. soit contre des timbres de même nature de 1 fr. et au-dessous, soit contre des timbres de quittance.

Cet échange s'opérera sans soulte pour le Trésor, et au cas où les timbres rapportés représenteraient une valeur inférieure à celle des timbres remis par l'administration, le contribuable devra payer la différence.

Enfin, les commerçants qui sont détenteurs des timbres de luxe et qui n'en ont plus l'emploi peuvent dès maintenant en requérir l'échange dans les mêmes conditions dans tous les bureaux d'enregistrement du département qui ont dans leurs attributions la vente du timbre.

Ils pourront même demander la restitution du prix de ces timbres qui en raison de leur valeur ne pourraient être échangés.

AUTOUR DE L'ÉCOLE

Les sanctions de l'obligation scolaire

On parle beaucoup en ce moment-ci de réformes dans l'enseignement primaire. Non seulement il est question de prolonger la scolarité à l'école élémentaire, mais encore de la continuer jusqu'à la fin de l'apprentissage au moyen des divers enseignements technique, professionnel, agricole, ménager, etc. Déjà même le Parlement, entré dans cette voie, a voté plusieurs dispositions en ce sens.

Il n'est pas douteux qu'une orientation nouvelle de notre enseignement primaire public, d'une préparation meilleure à la lutte pour la vie dont l'âpreté croissante s'entrevoit nettement, ne soient une impérieuse nécessité.

Nous avons besoin d'une jeunesse forte, laborieuse, instruite, apte à produire dans des conditions économiques qui ne le cèdent à aucun autre peuple pour redonner au pays son lustre et sa prospérité d'autrefois.

Mais il est certain que les mesures prises pour arriver à ce résultat n'auront d'efficacité qu'autant qu'elles seront appliquées avec méthode et persévérance. D'où leur caractère indispensable commun : l'obligation.

Il n'est point malaisé de voir le but à atteindre, même d'établir des programmes bien conçus et bien appropriés, mais il le sera à un haut degré de ramener et de retenir de nouveau à l'école, fût-elle une sorte d'atelier, une jeunesse qui a d'autres soucis et que les raisons ne persuadent guère.

La nécessité de la contrainte est donc évidente : l'enseignement post-scolaire, quelle qu'en soit la nature, sera obligatoire ou ne sera pas. Le moment est venu, pour les pouvoirs publics, de mettre fin au lamentable spectacle de lois ayant un caractère formellement impératif et complètement inobservées. Il y a trente-huit ans que la loi qui oblige tous les petits Français à fréquenter l'école de 6 à 13 ans a été promulguée, et elle était déjà caduque au lendemain de sa mise en vigueur. Ce scandale ne peut pas se renouveler à propos des lois post-scolaires. Que l'on trouve des sanctions applicables à toutes les infractions, soit de la loi de 1882, soit de celles qui se préparent, et surtout qu'on en fasse usage sans défaillance. D'autres pays ont réalisé l'obligation, même l'Allemagne. Pourquoi nous, Français, n'y réussirions-nous pas?

L. AMBAUD.

COURRIER DES EAUX

LE MONT-DORE

Le Mont-Dore, providence de la respiration, a vu sa clientèle ordinaire grossir, hélas! après la guerre, si bien que la station ne suffit plus à recevoir ses pensionnaires. On parle de construire des hôtels, d'adapter la ville plus largement et plus agréablement à sa fonction, à sa puissance thérapeutique... Son succès bienfaisant impose, en effet, au Mont-Dore des nouveaux devoirs...

Dans la foule qui se presse à l'établissement, dirigé avec une affable compétence par M. Vermealen; au Casino, où le dancing fait rage, et dans le parc, nous notons au passage le dessinateur Forain; M. Vagliano, l'armateur et sportsman bien connu; M. Carré, directeur de l'Opéra-Comique, et Mme Marguerite Carré; M. Franklin-Bouillon; M. Péreire; M. Schoch, ministre du Paraguay; M. Maréchal, de l'Opéra; M. Edmond Clément, qui a triomphé dans un concert donné au bénéfice du personnel des Thermes. On a été avec lui Mmes Guyon, Cassen, Pyrac, MM. Maréchal, Dumény, Lucile Robert, les Instrumentistes Roy, Bouillon, Ruyssen et Gandolfe, les athlètes Acker et Richard.

Saison remarquablement brillante. On attend en août une énorme « vague » d'étrangers.

P. B.

L'hospice thermal de Cauterets

Depuis 1876, il existe à Cauterets un établissement thermal, créé et entretenu grâce à des dons généreux et au produit de fêtes et concerts, qui est spécialement réservé aux indigents. Il y a là quatre-vingts lits qui, l'institution étant trop peu connue, restent malheureusement trop peu utilisés au cours de la saison, qui va, à Cauterets, du 1er mai au 1er novembre, chaque cure étant de vingt jours. Chaque malade y est hospitalisé moyennant 50 fr. pour toute la durée de la cure. Il reçoit les soins du médecin, les remèdes du pharmacien, tout le traitement thermal, la nourriture et l'habitation.

Les communes et les départements, les corporations et les mutualités, toutes personnes d'ailleurs peuvent diriger sur cet établissement les malades pauvres. Il suffit de s'adresser au président du conseil d'administration de l'établissement hospitalier de Cauterets. M. le docteur Meillon est particulièrement affecté à ce service, qui n'est jamais, faute d'être connu, aussi complet qu'il devrait l'être. On ne saurait donc trop signaler les conditions si favorables de cet établissement qui mettent à la disposition des malades indigents les eaux si précieuses de Cauterets et tous les avantages d'un climat exceptionnel.

CONTE INÉDIT

L'ONCLE NARCISSE

Les Teinturier avaient toujours considéré leur oncle Narcisse comme un personnage merveilleux, dont l'héritage leur procurerait un jour une aisance définitive; à force de répéter à la moindre occasion « quand l'oncle Narcisse sera mort, nous serons riche », ils avaient fini par prendre leur désir pour une réalité incontestable et leur imagination avait déjà réglé l'existence agréable qu'ils mèneraient, un mois environ après le décès, le temps, n'est-ce-pas, d'observer les convenances. M. Teinturier qui était comptable dans une maison de nouveautés s'empresserait de quitter un emploi peu lucratif et achèterait un commerce; Mme Teinturier, assise dans un beau fauteuil, tiendrait la caisse et, ne cesserait, du matin au soir, de faire des liasses de billets de banque et des rouleaux de pièces blanches avec sa recette quotidienne. Le petit Teinturier — un affreux garçonnet de six ans, tapageur comme un diable et laid comme un singe — entrerait au lycée, et puisqu'il montrait quelque goût pour le calcul, on le pousserait jusqu'à l'Ecole polytechnique.

Ce programme était si bien arrêté depuis longtemps, qu'on eût fort étonné les Teinturier en leur objectant : « Pardon... mais... si vous n'héritiez pas? » A cette hypothèse, ils n'eussent pas manqué de répondre en chœur : « Comment voulez-vous que nous ne soyons pas couchés? » sur le testament, cela s'entend. L'oncle Narcisse, après avoir bourlingué aux colonies, avait amassé une fortune suffisante pour vivre de ses revenus dans sa maison de campagne en Bourgogne : une masure pleine de bric à brac, affirmait Mme Teinturier, à cause des dents de tigre, des défenses d'éléphants et des noix de coco qui s'y trouvaient.

« Mon musée », déclarait solennellement l'oncle Narcisse qui avait le culte des souvenirs. Sexagénaire robuste, large d'épaule, et rouge-brique de figure, avec ses yeux vifs, ses cheveux drus, sa moustache conquérante et ses jarrets solides, il avait encore belle prestance et semblait défier la mort, d'un air de dire : « A nous deux, maintenant. Viens donc me prendre, si tu l'oses. » Et la mort ne devait pas avoir assez de courage pour oser, puisqu'elle ne venait pas.

Assurément cela ne faisait pas l'affaire des Teinturier qui eussent volontiers donné le peu qu'ils possédaient pour avoir un oncle malade, perclus de rhumatismes et à moitié gâteux. Mais on n'a pas toujours l'oncle que l'on souhaiterait. Cela n'arrive que dans les romans. L'essentiel était que tonton Narcisse, célibataire, n'oubliât pas de laisser au fils de sa sœur, son dernier parent, les dix mille livres de rente que représentaient ses propriétés et ses titres.

Oui, il y avait bien la servante avec laquelle là-bas, en Bourgogne... Mais les connaissances judiriques d'une paysanne, même sur le chapitre des héritages, sont d'habitude assez limitées, et l'on s'en tirerait avec quelques billets bleus. Ah! si l'oncle Narcisse avait accepté de venir habiter Paris, toutes les difficultés se fussent aplanies, toutes les incertitudes auraient disparu. Têtu, le bonhomme ne voulait rien entendre et refusait de quitter ses marronniers, son jardin potager et ses bibelots exotiques.

Cette obstination obligeait les Teinturier à partir chaque année dans la Côte-d'Or, à l'époque des vacances, pour y apporter à l'oncle Narcisse leur tribut d'affection obséquieuse — en réalité pour y cultiver le testament.

Il fallait voir pendant ces quinze jours l'ingéniosité avec laquelle les héritiers multipliaient leurs prévenances, sous l'œil narquois de la servante. Ce n'était plus que des « mais oui, mon oncle », des « mon oncae chéri ». Le futur commerçant supportait avec stoïcisme le récit d'aventures coloniales qu'il avait déjà mille fois entendues, : « Quand nous descendions le Niger » ou « A cette époque je traversais la région des palétuviers géants. » La caissière brodait de jolies pantoufles; le polytechnicien ânonnait des compliments en vers. Après cette période d'effusions sentimentales, ils reprenaient le chemin de Paris, plus confiants que jamais dans l'avenir.

— Je lui ai trouvé moins bonne mine que l'an passé.

— Parbleu! il ne peut pas être éternel!

— Ah! j'ai regardé attentivement le meuble ancien qui est dans sa chambre. On nous en donnera bien dix mille, tu sais...

Et ainsi de suite.

Les choses en étaient là quand l'oncle Narcisse avertit un beau matin les Teinturier qu'il irait sous peu leur demander l'hospitalité. A cause d'une vente de bétail, il était obligé d'aller à Paris; il en profiterait pour descendre chez ses neveux qui si souvent l'y avaient invité. La joie inonda le cœur des héritiers. Une occasion, inespérée, s'offrait à eux, pour obtenir quelques renseignements au sujet du testament. La question était délicate, mais ce serait bien le diable, si en la posant habilement, avec discrétion... Surtout il importait de ne rien négliger pour que l'oncle Narcisse fût content de son séjour. On ne lésine pas lorsqu'il s'agit de recevoir un parent dont la mort doit vous enrichir.

Le jour de l'arrivée de leur hôte, les trois Teinturier endimanchés étaient à la gare; on ne voyait qu'eux sous le hall; on eût cru qu'ils attendaient le Président de la République. L'oncle Narcisse fut enlevé à son compartiment plutôt qu'il n'en descendit; on s'empara de ses bagages et on l'escorta triomphalement jusqu'au taxi-auto dont on lui avait réservé la surprise.

Dans la salle à manger fleurie, le dîner fut luxueux. Mme Teinturier avait dépensé le quart des appointements mensuels de son mari; les vins fins et le champagne coulèrent à flots. Le vieil oncle paraissait ravi; jamais il n'avait été aussi loquace; tous les Nigers et les palétuviers du monde y passèrent. Au dessert, l'héritier des héritiers chanta une complainte.

— Si l'on finissait la soirée quelque part, demanda l'oncle Narcisse, dont les yeux brillants et le visage émérillonné prouvaient l'excellence du menu.

— Si tu veux... accepta le comptable. Cependant il est tard et...

— Comment, il n'y a pas dans Paris un endroit où l'on puisse, à cette heure-ci, passer un moment en écoutant de la musique?

— Georges, il y a le dancing... le Palais Argentin...

— Le Palais Argentin!... Il y a un palais et vous n'en disiez rien... Qu'y fait-on dans ce palais?

— On y danse.

— Allons danser!

L'oncle Narcisse n'avait jamais vu de dancings. Son érudition en chorégraphie se bornait à des souvenirs de bals populaires avec des quadrilles, des polkas et des valses. Le Palais Argentin, avec ses lumières, son jazz-band et tant de jeunes femmes fardées, à peine vêtues de soies roses, vertes, ou jaunes, l'émerveilla. M. Teinturier pensait : « Il ne faut pas le contrarier... il est un peu ivre... ça lui passera. » Ça lui passa si peu qu'une heure après le Bourguignon colonial, guidé par une danseuse peu farouche, apprenait maladroitement les divers pas du fox-trot. Parfois, il interrompait sa leçon et, accourant vers ses hôtes, leur déclarait, radieux :

— Ça va, les enfants, ça va très bien! J'ai une cavalière charmante!...

On eut toutes les peines du monde à le convaincre, vers trois heures du matin, qu'il était sage de rentrer se coucher et à l'arracher à son lieu de délices.

La journée du lendemain se passa sans incidents. De nouveau, les vins vieux et les liqueurs apparurent; madame Teinturier entamait le second quartier des appointements mensuels. Le dîner s'achevait juste, quand l'oncle Narcisse, aussi joyeux que la veille, proposa :

— Alors, on y va?

— Où ça?

— Au dancing, naturellement...

— Encore?

— Comment... encore... Mais je compte bien y aller régulièrement. Je sais un peu le fox-trot et j'ai l'intention d'apprendre le tango.

— Le tango?

— Mon Dieu, oui... Quand j'étais au Sénégal...

— Entendu, mon oncle, nous t'accompagnons.

— A une condition... Dansez, que diable! Vous restez comme des momies à me regarder... Faites comme moi...

Pendant dix nuits de suite, les Teinturier s'imposèrent la corvée d'attendre que leur hôte eût fini ses ébats. L'oncle Narcisse ne pouvait plus se passer du dancing. Il y aurait même couru l'après-midi si l'on eût accepté. Le comptable pensait : « C'est un supplice... mais enfin, puisqu'il faut songer au testament... ».

La même danseuse, peu farouche, continuait à apprendre son vieil élève les pas les plus compliqués. On ne parlait plus chez les Teinturier que de cortès, de two-steps et de maxixes. Grâce à eux, l'oncle Narcisse semblait acquérir une vigueur nouvelle. Il était infatigable.

— Mes enfants, dit-il un soir à ses neveux, je vais vous annoncer une bonne nouvelle qui va vous enchanter... Je veux que vous soyez les premiers à en être informés... Vous m'avez si cordialement reçu...

— Nous sommes ses légataires universels, devinèrent deux âmes anxieuses...

— Je vous le donne en mille!

— Nous ignorons..., minaudèrent deux visages attentifs.

— Ne cherchez pas... vous ne trouveriez pas... Je res-te à Pa-ris! scanda l'oncle Narcisse.

— Quel bonheur!... Quelle joie!... affirmèrent deux imaginations vagabondes.

— D'ailleurs, venez avec moi au dancing... Je vous expliquerai...

Quelques instants plus tard, après un tango lascif, l'oncle Narcisse, accompagné de sa danseuse, de moins en moins farouche, s'approchait des Teinturier.

— Il me reste à vous donner à présent la raison de mon installation ici... J'ai l'honneur de vous présenter ma fiancée, Mademoiselle Lulu d'Avranches, fille d'un officier supérieur... Mademoiselle d'Avranches, mes neveux, dont je vous ai parlé...

— Hein?... quoi?... balbutièrent les Teinturier.

— Vous avez l'air surpris... à cause de mon âge?... Mais il n'est jamais trop tard pour bien faire... Lulu m'a démontré qu'en Bourgogne je vivais comme un vieux rat mort et que ma fortune ne me servait à rien... J'épouse donc Lulu et j'achète ce dancing... Je suis les conseils de ma fiancée : la vie est courte... Profitons-en... Pas vrai, Lulu!... Ohé! Ohé!

Et sans prendre garde à l'ahurissement des Teinturier qui, figés sur place, grimaçaient douloureusement, en songeant au testament dont ils ne devinaient que trop les nouvelles clauses, l'oncle Narcisse, alerte et souriant, enlaça la taille de mademoiselle d'Avranches et se mêla au tourbillon des danseurs, tandis que le jazz-band jouait les premières mesures d'un one-steep à la mode...

René GIRARDET.

LE NOUVEAU PRÉSIDENT de la Chambre de commerce DE STRASBOURG

Procédant à l'élection de son bureau, la Chambre de commerce de Strasbourg vient d'appeler à la présidence de M. Robert Mathis, dont la situation dans le monde commercial, industriel et financier d'Alsace est considérable.

En prenant possession de ses nouvelles fonctions, M. Mathis a prononcé un discours très intéressant, dont nous nous plaisons à extraire les passages suivants, parce qu'ils rappellent éloquemment les devoirs des Français des deux côtés des Vosges :

Notre Chambre de commerce a, Messieurs, une double tâche à remplir. Elle doit sauvegarder les intérêts du commerce et de l'industrie du Bas-Rhin, mais elle doit encore, et je dirais même surtout défendre les intérêts généraux de la France.

Français de vieille et de nouvelle France, nous n'avons pas d'intérêts contraires, nous n'avons pas de désirs contradictoires, nous avons, tout au plus, certaines méthodes et de part et d'autre pas mal de routines qui nous séparent.

S'imaginer que nous détenons en Alsace le monopole du bon sens serait une folie, mais renoncer à des institutions qui ont fait leur preuve, qui se sont révélées un véritable progrès, serait également une faute grave.

Là-dessus, « en théorie », tout le monde est d'accord; en pratique, hélas! les habitudes de commodité l'emportent sur toutes les considérations de sagesse et d'équité.

C'est à nous, qui nous flattons d'être objectifs, c'est-à-dire de savoir discerner où le bât blesse et les uns et lees autres, qu'il appartient de nous faire les artisans d'un travail non pas de conciliation, — le terme serait impropre et presque injurieux, — mais de pénétration réciproque.

Nous n'y réussirons toutefois que si nous avons le courage de notre opinion, tant vis-à-vis de nos concitoyens quand ils mettent leurs petites aises au-dessus de l'intérêt général français, que vis-à-vis de nos gouvernants auxquels nous avons le droit de dire ce qui « est », non pas ce qui pourrait leur plaire d'entendre.

Notre balance du commerce s'améliore vis-à-vis des Etats-Unis

Paris, 31 juillet. — Une amélioration considérable de la balance économique de la France vis-à-vis des Etats-Unis ressort des statistiques du commerce extérieur américain pour le mois de juin. Les exportations américaines en France ont baissé de 30 millions de dollars, passant de 56 millions 800,000 dollars en mai à 36 millions 800,000 dollars pour juin. Par contre, les exportations françaises aux Etats-Unis, qui étaient de 10 millions 488,306 dollars en mai, ont atteint 16 millions 164,000 dollars en juin.

L'ouverture de la chasse

Paris, 31 juillet. — Le ministère de l'agriculture nous communique la note suivante :

L'ouverture de la chasse est fixée en 1920 :

1° Au dimanche 15 août pour la zone constituée par les départements suivants : Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, Ardèche, Ariège, Aude, Aveyron, Bouches-du-Rhône, Corse, Drôme, Gard, Haute-Garonne, Gers, Gironde, Hérault, Landes, Lot, Lot-et-Garonne, Lozère, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Tarn, Tarn-et-Garonne, Var, Vaucluse;

2° Au dimanche 29 août pour la zone formée par les départements suivants : Ain, Aisne, Hautes-Alpes, Allier, Ardennes, Aube, territoire de Belfort, Calvados, Cantal, Charente, Charente-Inférieure (à l'exception des îles de Ré et d'Oléron), Cher, Corrèze, Côte-d'Or, Creuse, Dordogne, Doubs, Eure, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Isère, Jura, Loir-et-Cher, Loire, Haute-Loire, Mayenne (partie sud), Meurthe-et-Moselle, Meuse, Nièvre, Nord, Oise, Orne, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Rhône, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Sarthe, Savoie, Haute-Savoie, Seine, Seine-Inférieure, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Deux-Sèvres, Somme, Vendée, Vienne, Haute-Vienne, Vosges, Yonne;

3° Au dimanche 19 septembre pour la zone formée par les départements suivants : Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Manche, Mayenne (partie nord), Morbihan;

4° Au dimanche 3 octobre pour les îles de Ré et d'Oléron.

Formalités relatives à la délivrance du permis de chasse

Les demandes en obtention de permis de chasse doivent être adressées au maire de la commune dans laquelle les pétitionnaires ont leur domicile ou leur résidence. Le maire doit les revêtir de l'avis exigé par l'art. 5 de la loi du 3 mai 1844 et les transmettre à la préfecture en ce qui concerne les communes de l'arrondissement chef-lieu, et à MM. les Sous-Préfets pour les autres arrondissements.

Il doit refuser son avis à toutes les personnes qui n'auraient pas leur domicile dans sa commune ou qui n'y feraient qu'un séjour passager et accidentel.

Pour les chasseurs de nationalité étrangère, le maire devra toujours spécifier dans son avis qu'ils ont bien leur domicile ou une résidence non accidentelle dans sa commune.

Les demandes de permis doivent être formulées sur papier timbré et porter en marge le signalement, la nationalité et la profession des pétitionnaires. Elles doivent être appuyées de la quittance des droits fixés à 100 fr. pour le permis général valable pour tout le territoire français, et à 40 fr. pour le permis départemental, utilisable seulement dans le département où le permis aura été délivré et dans les arrondissements limitrophes (article 44 de la loi du 25 juin 1920), et versés par eux à la caisse du percepteur dans la circonscription duquel ils ont leur domicile ou leur résidence.

Les permis de chasse, à quelque époque qu'ils soient délivrés, seront désormais valables pour une année, à dater du 1er juillet. Toutefois, les permis qui ont été délivrés à une date comprise entre le 1er juillet 1919 et le 13 janvier 1920 conserveront la durée de validité qu'ils avaient ordinairement.

Les anciens permis délivrés postérieurement au 13 janvier 1920 ne sont utilisables jusqu'à la date d'expiration normale comme permis général à partir du 1er juillet 1920, qu'autant que leurs titulaires auront acquitté à la caisse du percepteur qui a reçu le prix du permis à l'ancien tarif pour la période restant à courir, le complément des droits prévus à l'article 44 de la loi du 25 juin 1920. Ils seront utilisables, sans supplément de prix et sans aucune formalité, jusqu'à leur date d'expiration normale comme permis départementaux dans le département où ils ont été délivrés et dans les arrondissements limitrophes.

BIBLIOGRAPHIE

UN LIVRE D'HISTOIRE, VIVANT ET PASSIONNANT (ouvrage couronné par l'Académie française). — Chez tous les libraires, dans toutes les bibliothèques des gares et à l'« Edition française illustrée », 30, rue de Provence, Paris. Chaque vol. grand in-16, prix 7 fr. 50 net. Les 7 volumes, franco, 52 fr. 50.

Par un septième et dernier tome, M. le docteur Lucien-Graux couronne ce remarquable édifice littéraire qu'il a édifié sous le titre : « les Fausses Nouvelles de la Grande Guerre. » Rien de plus intéressant que de pénétrer dans les « coulisses de la guerre » et de discerner la vérité parmi tous les potins et les bobards qui circulèrent à travers le monde. Aucune histoire de la Guerre ne pourra s'écrire sans avoir recours à ces sept volumes, qui constituent une documentation sans égale. En une langue souple, séduisante, ces sept volumes, passionnants comme un roman, forment le plus varié et le plus vivant faisceau de renseignements sur une époque que, seul, l'auteur du « Moulin rouge », des « Yeux du Mort » et de « la Dame de Cristal » sut analyser sous l'angle de l'observation aiguë d'un historien qui serait, en même temps, un philosophe, un artiste et un écrivain de race. Unique parmi tous, il a eu l'idée, singulièrement ingénieuse, « de faire jaillir la vérité à travers le mensonge. » Le légitime succès de son œuvre le récompense aujourd'hui d'une si courageuse audace.

LES « EXECUTRICES » BOLCHEVISTES

Des documents saisis au cours des durs combats que mènent les Polonais contre les bolcheviks, il résulte qu'à la suite de l'armée rouge il existe une organisation composée de femmes et dont le rôle est d'exécuter les sentences de mort prononcées contre les prisonniers polonais. Ces condamnations s'accompagnent de supplices d'un raffinement asiatique. A la tête de ces bourreaux féminins se trouve une des principales héroïnes de l'ouvrage fameux : « l'Histoire extraordinaire et véridique de Raspoutine, le Moine scélérat, » dont le succès colossal se justifie par l'attrait d'une documentation officielle cyniquement douloureuse. Un vol., 5 fr. Chez tous les libraires et à l'« Edition française illustrée », 30, rue de Provence, Paris.

LE SUICIDE DU PRINCE JOACHIM

Le prince Joachim de Prusse, dernier fils du kaiser, vient de se suicider. Cet acte de désespoir éclaire d'une lumière sanglante les tares de la famille impériale allemande; ces tares apparaissent dans l'histoire de la vie intime du kaiser et du kronprinz, racontée par William Le Queux, ancien chef du service du contre-espionnage anglais pendant la guerre, dans son remarquable ouvrage : « les Secrets de Postdam », écrit grâce à la documentation fournie par le comte de Heltzendorff, ancien aide de camp du kronprinz. Un vol., 7 fr., chez tous les libraires, et à l'Edition française illustrée, 30, rue de Provence, Paris.

RENÉ NADAUD. — **ESQUISSES BASQUES**... 1 vol., 6 fr. Editions Chantecler, Cognac (Charente).

Ce recueil de nouvelles doit être rangé parmi les choses les plus exactes écrites sur le Pays basque.

Par sa couleur et sa poésie, il donne une profonde impression de ce pays.

Outre son charme propre, cet ouvrage est à encourager pour la noblesse de sentiments qui s'en dégage et comme ramenant l'attention sur nos vieilles provinces, et contribuant par là à l'œuvre salutaire de la décentralisation.

Au moment du départ pour le Pays basque, c'est le meilleur livre à emporter à la plage et à la montagne.

UN LIVRE QUI FAIT SENSATION

LES COULISSES DE LA GUERRE

JEAN DE PIERREFEU

G.Q.G.

SECTEUR 1

PAR LE RÉDACTEUR DU COMMUNIQUÉ

L'État-Major de la Victoire. — Le Crépuscule de Joffre. — La Tragique aventure de Nivelle. — Pétain, organisateur de la Victoire. — Foch et Pétain.

C'est toute la lumière sur des événements jusqu'à présent tenus cachés au public.

Deux volumes in-16 (12 × 19), *ensemble* 10 fr. *net*

EN VENTE

dans tous les Magasins et chez les Dépositaires de la *Petite Gironde*

CAHIERS DE DEVOIRS DE VACANCES

COURS ÉLÉMENTAIRE (1re année), pour Ecoliers et Ecolières de 8 et 9 ans.
COURS ÉLÉMENTAIRE (2e année), pour Ecoliers et Ecolières de 9 et 10 ans.
COURS MOYEN (1re année), pour Ecoliers et Ecolières de 10 et 11 ans.
COURS MOYEN (2e année), pour Ecoliers et Ecolières de 11 et 12 ans.
COURS SUPÉRIEUR, pour Ecoliers et Ecolières de 12 à 14 ans.

Chacun de ces 5 cahiers contient 64 pages de devoirs correspondant aux cours ci-dessus, impression sur beau papier fort.

Prix de chaque cahier : 60 centimes

Envoi franco poste contre **0 fr. 90** *adressés au Directeur de la* **Petite Gironde**, *8, rue de Cheverus, 8, à Bordeaux. — Deux cahiers peuvent être envoyés franco contre* **1 fr. 65.**

Conditions spéciales pour les Membres de l'Enseignement.

279 LIQUIDATION DES STOCKS 19 bis, Boulevard DELESSERT, PARIS (XVIe). Téléphone : PASSY 96-45
Ventes de matériel automobile par la Liquidation des Stocks. Avis aux soumissionnaires : Un nouveau règlement pour la vente de matériel aumobile français et américain est paru. Le demander dans les différents parcs ou à la Direction Générale des ventes, 70, avenue de La Bourdonnais, Paris. Tél. Saxe 76-57.

COGNAC MEUKOW
MAISON FONDÉE EN 1864
T. D. SHEPHERD & Cie, successeurs
Maison exclusivement France-Anglaise
Vos commandes seront livrées immédiatem^t par notre dépôt : 40, Cours de l'Intendance. — AGENTS SÉRIEUX pour DÉPARTEMENTS demandés.

PARFUMS LANASPEZE
Vendus en gros pour la vente au poids. — Tarif sur demande. Fabrique, 2, rue Letort, Paris.

MAISON J. MAURIN
9 MAISONS DE VENTE A BORDEAUX
CAFE "EXCEL", 5 fr. le 1/2 kilo. Toujours meilleur marché qu'ailleurs.

606 SYPHILIS, VOIES URINAIRES, Ecoulements, Rétrécissements, Cystite, Prostatite, etc. Institut Sérothérapique du Sud-Ouest, 23, COURS INTENDANCE, BORDEAUX **914**

SOCIÉTÉ LES AFFRÉTEURS RÉUNIS
LIGNE LA PALLICE-ALGERIE
Sauf imprévu, le ***S/S MUNTENIA*** chargera à La Pallice vers fin août directement pour Alger et Oran, par transbordement à Alger pour Tenès, Cherchell, Tipaza, Bougie, Philippeville, Djidjelli, Bône et Tunis, et par transbordement à Oran pour Arzew et Mostaganem.
En cas d'aliment suffisant, un deuxième vapeur fera les mêmes destinations au début de septembre.
Pour fret et renseignements, s'adr. aux agents, MM. HERFURTH et THEODORE, boulevard Emile-Delmas La Rochelle-Pallice.

606 SYPHILIS (Guérison contrôlée). RETRÉCISSEMENTS ECOULEMENTS. Traitement en une séance. CLINIQUE WASSERMANN, 28, r. Vital-Carles, 28, BORDEAUX Tous les jours jusq. 7 h. *Brochure et enseignem. gratuits*

RECOUVREMENTS à forfait, ach. tes créances. Cabinet Cambon, 6, r. Gmes-Brochon.

(Achat) NATALIS (Vente) Brillants, bijoux, argenterie et fourrures; 5, rue des 3-Conils.

OUVRIERS FERBLANTIERS-PLOMBIERS ET CHAUDRONNIERS capables et sérieux demandés. Trav. assuré. Réf. exigées. S'adr. Chauvreau, constructeur, à Jonzac (Charente-Inférieure).

HUILE { Olive.... 110 fr. Table... 60 fr. Blanche 55 fr. } postal 10 lit. Savon ménage, 10 kil... 28 fr. Fco. Mie MAURIN, MARSEILLE

LIMOGES-BORDEAUX et vice-versa, dep. tous les jours. **P. ERTORTÉGUY**, commissionnre, Bordx, 8, impasse Ste-Catherine. Limoges, 1, r. Darnet (Pes la Motte)

A CEDER
à étude d'avoué à Mont-de-Marsan. S'adr. p. rens. à Me Monestier, avoué, à St-Sever (Landes).

99 fr. **L'HECTO** vin extra; 75, rue Carpenteyre, Bordx.

A VENDRE, MAISON
5 pièc., eau et gaz, libre de suite, 18,500 fr., 84, rue Rosa-Bonheur, ou s'adresser E. MAZET, marchand de meubles, 75, rue Joseph-de-Carayon-Latour, Bordx.

MÉDECIN retiré av. sa femme dans vaste propriété située sur le bord du bassin d'Arcachon, prendr. en pension enfants ou gdes personnes ayt besoin d'air de la campagne et leur donnerait les soins nécessaires. Adr. bur. journal.

A VENDRE en totalité ou par parcelles de terrains d'agrément et de rapport, à Ste-Germaine, en face du Stade bordelais. Facilités de paiement. — S'adresser à Me ADENIS, notaire, 102, rue Sainte-Catherine, Bdx.

A V., maison 7 p. vides, 60,000 fr. Ec. Failles, Ag. Havas, Bx.

FUTAILLES tous genres pr négociants et propr. **COMPAREZ MES PRIX.** Hernaiz, 16 bis, c. Vict.-Hugo.

N'OUBLIEZ PAS
que LOUIS, 15, Margaux, Bx, achète cher jusqu'à 5 fr. le gramme, dentiers à vieux ou brisés jusqu'à 10 francs la dent.

MOTO-GODILLE 2 cyl., peu servi, marche parf. Px 1,800 fr. Garage Beilet, au Point-du-Jour, après les Docks.

MOTEUR DUPLEIX 1 3/4, essence, parfait état, 2,000 fr. av. accessoires. Henry, Château Gd-Darnal, Bruges, Gde Gare.

A V. Bonne chienne d'arrêt, — rapport. — Dutruch, à Cantelande, près Macau (Gir.).

ON DEMANDE à louer wagons couverts 10 t. Domec, 82, r. Frère.

ACHETERAIS chiot 3 mois, berger Alsace. Ecr. Forge, Agence Havas, Bordx.

M. 50 ans, sér., act., gar., demande pl. surveill. ou autre. Ec. Follow, Ag. Havas, Bx

VINS MIDI disponibles Bx réservoir. Suis acheteur 10 et 11 degr. Ecrire offres à Disprof, Havas, Bdx.

On désire louer, Bdx ou banlieue, appart. ou échop. vide 4 à 6 p., eau, gaz, jard. si poss. Ecr. Fatling, Ag. Havas, Bdx.

SOUDEZ à l'AUTOGENE
Les pièces cassées
M. LEDOUX & Cie Ingr-Constr. 10, place du Vieux-Marché, Bdx
Tarif n° 11 G gratis

ON DEMANDE Garçon de 15 à 16 ans pour faire emballages. Se présenter avec parents ou références, 59, rue du Loup, Bordx.

A V., armoire noy. 2 port., gl. bis., et mach. à écr. 46, avenue de l'Hôpital, Le Bouscat.

A V., chambre pitchpin, lit garni. Ec. Turis, Ag. Havas, Bdx.

LOCAL à louer s. plan p. entrepôt, industrie, toucher gare Priadip. Superf. 1,000 mq env. Ecr. Adrien, Ag. Havas, Bdx.

FAMILLE vignoron connaissant tous travaux propriété demandée. — Ecrire Acace, Agence Havas, Bordx.

PROPRIÉTÉ On dés. louer proximité boulevard pet. Sp. av. maison 8-10 p. confort., moderne. Ecr. offr. Anicet, Ag. Havas, Bdx.

DISPONIBLES :
NEUFS - PLOMBÉS
1 camion l'Ist 15 B L, 3 t. 500.
1 camion Fiat 18 B L R, 4 t. 500
1 camionnette XV ter, 1,500 k.
87, av. Auguste-Ferret, Bouscat.

Av. Sizaire et Naudin 12-14 hp
Ballot, Zénith, Bosch, roues Rudge, torpédo 4 pl., modèle récent, 190, r. Judaïque, Bdx.

On dem. bonne sténo-dactylo angl., français. Ecr. av. références et prétentions à Alexis, Agence Havas, Bordeaux.

OUVRIÈRES demandées pour trav. fac., bien payé. Se présenter lundi mat., 29, r. Toulon

ON DEMANDE sténo-dactylo, bon calcul. Débutantes s'abstenir. — FORGES MODERNES, cours d'Alsace, BORDEAUX.

BELLE JUMENT à vendre, 23, rue des Etuves, 23, Bordeaux.

ON DEMANDE
Torpédo 4 places, bon état. Donner caractéristiques et prix à Antoine, Ag. Havas, Bordx.

A V. pre propr. train Léognan, 5 p., bon état. Ecr. Lac, bur. jl.

AVIS La Mme de Mme vve Rouglé à Capeyron est v. p. M. Lalanne, 169, rue Ste-Catherine.

Service régulier de Navigation
DE HAMBOURG ANVERS A ROUEN, BORDEAUX, CADIX LARACHE et EL-KENITRA
Pour fret et renseignements, s'adr. : MM. Plantade et Quereilhac, 6, cours du Chapeau-Rouge. *Téléphone : 12-01 -- 22.31.*

A VENDRE auto Léon-Bollée coupé limousine 18 HP, moteur excellent état, éclairage électrique. S'adr. M. MARCILHAC, 20, rue Judaïque.

AMELIORATION DU CHANGE
BAISSE DE PRIX
MACHINES A ECRIRE
CORONA, UNDERWOOD, etc.
52 INTER-OFFICE allées de Tourny. **52**

EAUX de la VILLE
A TOUS LES ETAGES
même en cas de suppression du SERVICE SURÉLEVÉ
S'adresser :
Sie Amie d'Entreprises et de Travaux, 29, quai de Bacalan, Bordeaux
Téléphone 2-81

MESDAMES,
Avant d'acheter les garnitures pour vos toilettes voyez les dernières nouveautés à la **MERCERIE MODELE** 121, c. d'Alsace-Lorraine

ETUDE D'HUISSIER à vendre à Sauveterre-de-Béarn. S'adresser à Me LABEYRIE, avoué à ORTHEZ (Basses-Pyrénées).

ON DEMANDE A ACHETER une propriété de 100 à 300 hectares, prairies, bois et terres cultivées, pas de vignes, avec maison d'habitation, à 40 kilomètres de Bordeaux au plus, dans les cantons de La Brède, Belin, Pessac, Podensac, Villandraut et Audenge. Adresser renseignements à Me ADENIS, notaire, 102, rue Sainte-Catherine, 102, Bordeaux.

Vente et location de DEMI-MUIDS
Adrien DU MONT
98-99, q. de Bacalan, Bordeaux. Maison à Alger

ON DEMANDE EMPAQUETEUSES. 18, bd Ant.-Gautier, Bx

de remettre à neuf vous-même, instantanément vos **chaussures** en bouchant les trous en mettant des pièces invisibles en refaisant les bouts usés
AU **CUIROL**
COMPRIMÉ EN BATON QUI REMPLACE LE CUIR
et s'emploie comme la cire à cacheter
L'EXIGER CHEZ :
Mds Couleurs, Bazars, Gds Magasins
Le bâton : 2,90 Franco 3,30
Mandat à L. KUPFER Agent Gal
50, Rue du Faubg St-Martin PARIS
Agents demandés

MAROQUINERIE SIMILI-CUIR : Réclame huit jours seulement, offre : un sac de dame mode, un portefeuille quatre poches, un porte-monnaie sans couture, un porte-billets, un bracelet porte-montre, un porte-plume réservoir, une trousse toilette. Les 7 art. cont. remb. de 13 fr. 50. MAROQUINERIE, 6, r. Cte-Desmoulins, Farbes (H.-P.)

ON RECHERCHE COFFRES-FORTS. Ecr. Discrit, Ag. Havas, Bdx.

A V. Comptoirs, tables, étagères en bois du Nord. 199, rue Fondaudège, Bordeaux

ALIMENTATION
Voyageur grande maison denrées s'adjoindrait bonnes maisons. Visite Midi, Centre et très bien introduit auprès coopérat. av. Ec. Effable, Ag. Havas, Bx.

A V., cause doubl. empl., **SIZAIRE et NAUDIN neuve, type D** 1920, 12-15 HP, démar., éclair. élect., torpédo dern. cont. 35,000. Barthez, 67, all. J.-Jaurès, Toulouse

Importante maison rhums
cherche vastes chais, b. éclairés, avec greniers bien aménagés pour emballages. Au besoin l'on achèterait immeuble. Offr. tes détails à Dogma, Havas, Bx.

A V., vélo garç. r. libr., 2 freins, état excell. 19, av. Thiers, Bdx

NÉGOCIANTS EN VINS
Employez la pièce nimoise 220 litres en châtaignier épais pesant 34 kilos, bien cerclée, irréprochable, que nous livrons rapidement franco à des prix bien meilleur marché.
T. AVON et Cie, futailles, NIMES

A V. Coupé de maître et forte jument, 16, r. Barrau, Bdx.

Conducteur moteur gaz pauvre demde. Ec. Aris, Havas, Bdx

On demande p. bureau jeune homme 17 ans env., b. écrit. Ecr. Argo, Ag. Havas, Bordx.

MÉLASSE de canne à sucre et betteraves à vendre, excellente occasion, disponible immédiatement à BORDEAUX-BEGLES. Ecr. FINITE, Agence Havas, Bordeaux

SUIS ACHETEUR MAISON MODERNE
10 à 12 pièces, de préfér. avec jardin, garage, etc. Faire offr. détail à Disrob, Ag. Havas, Bx

SUIS ACHETEUR
propriété de rapport et d'agrément, le plus près de Bordx, j'achèterais vide ou meublé. Me faire offres détaillées à Distas, Agence Havas, Bordeaux.

A VENDRE CAFE-BAR-MEUBLE, face gare Midi. Ec. Jutar, Havas, Bordx.

PROPRIÉTÉ 5-10 hect. s. rivière Isle-Dordogne s. ach. Ec. Galion, Havas, Bx

VENDANGES 1920 Chef 50 pers. dde p. propr. env. Bdx. Ecr. à Glitter, Ag. Havas, Bdx.

Acheter. échoppe libre s. ou pr. cours, côté midi préf., 3 à 4 p. S'ad 5, rue Magendie, Bdx.

Poste confiance demde par Mr franç. 30 a., b. éduc., bachelier, exc. compt., conn. affaires commis., parl. angl., esp. S'expatr. Ec. Goblin, Ag. Havas, Bx

INGÉNIEUR DANOIS DIPLOMÉ ANGLAIS, meill. référ. françaises, représenterait pour les pays scandinaves et à l'avenir pour la Russie maisons industrielles. Restera à Bordeaux jusqu'à mi-sept. Ec. p. rendez-vous à Gosling, Ag. Havas, Bx.

TOLES ONDULÉES
Noires et Galvanisées
POUR TOITURES
Disponibles Paris
Hamard, 2, r. Er.-Renan, Issy (Seine)

CAMION auto partant Bordeaux 10 août, direction Espagne, prendrait chargement 4 tonnes. Ecrire : HERNANDEZ, villa Laket-Leku, à Saint-Jean-de-Luz (Basses-Pyrénées).

CHARIOTS de 4 m. voie 0,80 pour métier Gillet, demandés. Faire offre, 60, av. Boutaut.

GARAGE à louer. Abadie, 65, rue Porte-Dijeaux, 65, Bdx.

A vendre bois de caisses. S'adresser 7, c. de l'Argonne, Bx.

A V. phono Pathé, état neuf, joli meuble av. 23 disques. S'adr. G. Roullin, Vélines (Dordne).

A VENDRE épicerie, tabac, vins, liquoirs. A saisir. Agence DAUFFARD, Royan (Ch.-Infér.).

Manufacture de sandales CAMMY-ROGER, Salies-de-Béarn, demande employé au courant.

Prime de 250 fr. à qui proc. 2 à 4 p. vides ou échoppe. Maison conven. Ecr. L. X. Z., bur. jourl.

Auto Citroën à vendre, parfait état, peint. bleu f. à v. c. doub. emploi. A. Cavignac, à Périssac.

Mécanic à jours et brod. métiers demdées 7, r. Tustal, Bdx

Ouvriers charcutiers-bouchers demdés. Duprat-Durand, Talence.

300 fr. à qui procure 3 ou 4 pièces vides p. centre, rez-de-chaussée. Ec. Gaudens, bur. jl.

A VENDRE « Berliet » torpédo 6 places 22 HP, prix modéré. Adr. 26, cours Journu-Auberte

JEUNE MENAGE devant partir au Maroc, demande personne sérieuse pour garder enfant et diriger maison. Ecrire : Léglise, Minizan-les-Bains (Landes).

AGENT
est demandé
pour FABRIQUE CONFISERIE. Sa spécialité visitant les confiseries et épiceries fines, MATTER ET Cie, rue des Frères, Strasbourg.

Bonne à tout faire sach. cnis. dem., urgent. S'adr. Lichtwitz, villa Marie, av. Gare, Bruges.

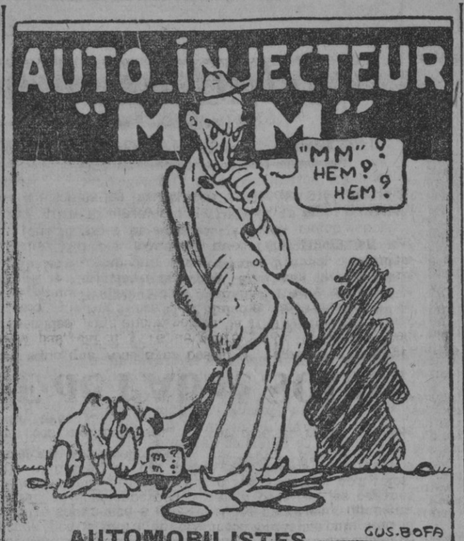

AUTOMOBILISTES
Ne cherchez plus ! **"MM"** *signifie :*
Meilleure Marche et Meilleur Marché
Economie d'essence allant jusqu'à **40 0/0** sur tous les carburateurs. Augmentation de puissance.
DÉCRASSAGE ABSOLU DES MOTEURS
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE L'AUTO-INJECTEUR M. M.
18 et 20, rue des Chênes-Lièges, Bordeaux. - Tél 49.25

KEPHILINE SACHET **PERLITINE**
POUDRE POUR LAVAGES DE TÊTE — POUDRE DENTIFRICE HYGIÉNIQUE
DONNE AUX CHEVEUX un bouffant remarquable — DONNE AUX DENTS la blancheur et l'éclat de la PERLE — Prix 1 fr.
TOUTES PHARMACIES — Les Produits préférés du Monde Elegant — TOUTES PHARMACIES

BUREAU AMÉRICAIN
Suis acheteur. — Ecrire DISSEN, Agence Havas, Bordeaux

A VENDRE
Ether sulfurique 62 à 65°
disponible. S'adresser Grands Etablissements France-Algérie, 3, cours du Pavé-des-Chartrons, 3, BORDEAUX.

300 francs à qui procurera bureaux 3/4 pièces libres ou prochainement, rachèterais installat. Ec. Faging, Ag. Havas, Bx

ROUGE VIN EXTRA BLANC
120f VINICOLE NOUVELLE 170f
L'hoste, 27, rue Peyronnet L'aton

TEINTURERIE, 3, r. Lescure
Usine LATASTE
Tél. 16.37
NOIR POUR DEUIL TOUS LES JOURS

Dessins Leçons **Mlle MEYRE** Prix Modérés
82, rue Judaïque Bordeaux
BRODERIES EN TOUS GENRES

AVIS Vous pouvez devenir **ingénieur électricien** (ou dessinateur, conducteur, monteur, etc.) par études électr. rapides **CHEZ VOUS.** Lisez la brochure gratuite **"Le Règne de l'Electricité"**, envoyée franco par : Institut normal électro-technique, boulevard Sébastopol, 91, PARIS.

ACHAT AU MAXIMUM
Diamants, platine, or
Argent, Vieux Dentiers brisés. BEAU, 31, r. Esprit-des-Lois, Bx.

ACHAT aux meilleures conditions des **BONS** de la **DEFENSE NATIONALE**
Banque ALEX. FELSENHARDT
20, c. de l'Intendance, Bx
Le montant des Bons reçus par lettre est envoyé le jour même.
CHANGE DE MONNAIES -- COUPONS

606 ANALYSES du SANG 10, rue Margaux, Bx

N'achetez que l'indispensable !
Location machines à écrire
52 INTER-OFFICE all. de Tourny, 1er ét. **52**

J'ACHÈTE meubles, tames, plumes ou débarras, etc. — Ecrire : E. MAZET, 75, r. J.-Carayon-Latour, 75, Bdx.

RHUMATISANTS
Goutteux et Arthritiques
Vous tous qui souffrez de **DOULEURS, ASTHME, SCIATIQUE, NÉVRALGIE, LUMBAGO, GRAVELLE, COLIQUES HÉPATIQUES** et **NÉPHRÉTIQUES**, vous serez guéris par le
TRAITEMENT DU CHARTREUX
Le **Traitement du Chartreux** guérit *toujours radicalement* ; il ne peut avoir d'insuccès, car il s'attaque à la racine même du mal, il tamise le sang, détruit et expulse non seulement l'acide urique, témoin de la maladie, mais les toxines qui en sont les auteurs.
Le **Traitement du Chartreux** est un composé de plantes dépuratives absolument inoffensives ; il s'applique à tous les âges et ne nécessite aucun changement dans le régime habituel du malade.
TRAITEMENT du CHARTREUX : complet, 21f70 fco.
Envoi franco d'une Brochure de 50 pages sur le **RHUMATISME** *et les* **DOULEURS**
Exiger chaque flacon dans une ***boîte scellée*** avec le *timbre* de l'***État français*** et la *Signature dom Marie.*
DÉPÔT GÉNÉRAL : **Pharmacie MALAVANT, 19, Rue des Deux-Ponts, Paris.**
ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER.

BOITE A CONSERVES
"LA MÉNAGÈRE"
A FERMETURE ET OUVERTURE FACILES
POUVANT SERVIR INDÉFINIMENT
Demandez à votre quincaillier ou écrivez-nous directement pour envoi gratis de la brochure recettes et guide pour faire chez soi confitures et conserves de fruits, légumes, viandes, pâtés, gibier, plats cuisinés, champignons, asperges.
MANUFACTURE DE BOITES EN FER BLANC "LA MÉNAGÈRE", 88, R. de Mon-Desert, NANCY
AGENT-DEPOT-PARIS : KNIEL, 72, Rue Taitbout, (IXe)

J'AI GRANDI de 10cm en 3 mois, à l'âge de 35 ans; 25,000 brochres gratis. Institut Américain, section G., 19 bis, r. Geoffroy-Marie, Paris.

TONNELIERS demandés. Travail assuré toute l'année. S'adresser 31, rue du Duc, 31, La Rochelle.

Important SOCIÉTÉ DE CAPITALISATION accepte pour l'Ouest et le Sud-Ouest un **INSPECTEUR** spécialisé par arrondissement et un **AGENT DIRECT** par canton. Ecr. Tulpi, Agence Havas, Bordeaux.

CADORET
SES BISCUITS PARIS
SES CHOCOLATS
SES CONFITURES
SA CONFISERIE
USINES MODERNES POUR LA FABRICATION DE SPÉCIALITÉS ALIMENTAIRES - PARIS - ARCUEIL
EN VENTE PARTOUT

FAITES des ÉCONOMIES
par
l'usage des SAVONS
LA PERDRIX
72 % d'huile.
SAINT-MARTIAL
60 % d'huile.
LE CORAN ET M. P. & C.
à base d'oléine.
ET DES
LESSIVES
Mousseuses et Savonneuses.
LE CORAN BLEU
L'ANÉMONE
Produits essentiellement Français
fabriqués dans les Usines
HUILERIE - SAVONNERIE - STÉARINERIE
de la Cie Gle de l'Afrique Française
BORDEAUX — 4, *Rue Esprit-des-Lois*, 4 — BORDEAUX
Marques déposées. Marques déposées.

606 INSTITUT SÉROTHÉRAPIQUE BORDEAUX, 25, rue VITAL-CARLES T. l. jours, jusqu'à 6 h., et jusqu'à 7 h. lundi, jeudi et samedi *Brochures et renseignements sur demande*

CHAUFFEUR sér., camion auto, demandé par épicerie en gros pour conduite et manutention magasin. Sérieuses référ. exigées. Ecr. Endless, Ag. Havas, Bdx.

BUREAU à v., 2 p. meubl., téléphone en ordre de marche, élect., pl. centre, suite de bail. Ecr. Tudic, Ag. Havas, Bordx.

200 fr. à qui procur. appart. ou maison 6 ou 7 p. vides. Ecr. Emity, Ag. Havas, Bordx.

VILLA pr. boulev., 4 pièces, jard., cave, e., g., élec. à céder en achetant meubles. Ecr. Emliven, Ag. Havas, Bdx.

PLACIERS demandés par grande Maison **MOUSSEUX**, bon com., publicité aidant la vente. Ec. à Furlong, Ag. Havas, Bx.

A V., 3,000 couffes 90x75 dits sacs nattes. Ec. Fabara, Havas, Bx.

Ménage demde place éleveur-cultivateur. 60, r. de Kater.

A v. TUBES NEUFS EN FER p. eau, gaz, toutes dim. S'adr. J. WEBER, 53, r. Tauzia, Bdx.

ARCACHON BELLE VILLA MEUBLÉE, lib., bien située, à vendre. S'adr. à Me BROSSIER, notaire, Bordx.

BONNE sachant faire la cuisine demandée pour août et septembre ARCACHON. S'adr. 91, boulevard Wilson, Bordx.

ACHET. occas. fusil perc. Ecr. dét. et prix Foro, Havas, Bx

DÉBUTANT demandé présenté par parents. Références. — Hutchinson, 19, rue Foy, Bdx.

A vendre, robe, manteau, très jolis, march. s'abst. ; à partir de 2 h. Pressé, cause dép. 11, r. Michel, 2e ét., frapper 3 coups.

Victoria et omnibus famille à vendre. 38, r. de la Gare. Bureau

SCIEUR DÉBITEUR
pour caisses demandé. 43, boulevard Albert-Ier, 43.

STÉNO-DACTYLO
demde pr import. maison vins. Ec. Elderly, Ag. Havas, Bdx.

BONNE à tout faire demde. Hôtel des 4-Sœurs, Bordx.

Dem. mén. chauff., sér. et expér., femme serv. intérieur. Ecr. Tarmoy, Ag. Havas, Bdx.

Nourrice est demde en campagne préfér., qui accepter. élever nourrisson âgé 2 mois. Ecr. Fungus, Ag. Havas, Bdx.

100 fr. à qui fera louer mag. 2 ou 3 p. form. magas. Ecr. Fungus, Ag. Havas, Bdx.

EMPLOYE de bureau demandé. Ecrire références, prétentions Funded, Ag. Havas, Bx.

CAMION RENAULT
sorti usine avril 1919. à vendre. Frédefon, Yvrac (Gde)

ON LOUERAIT ou achèterait comptant petite propriété. Ecr. Effete, Ag. Havas, Bordx.

50 fr. à qui procur. à ménage ouvr. 2 ou 3 p. vides, Bx, banlieue ou env. Palera 6 mois av. Ec. Effabe, Ag. Havas, Bx.

A V. Occasion, 3 camions « LA BUIRE » 4 tonnes, état neuf. **AMERICAN LION GARAGE Co**, 165, c. de l'Yser, Bdx.

A louer dispon. gare Toulouse **WAGONS-RESERV. METALL.** 180 hect., neufs, immatr. ts rés. Herse, 5, r. Chaine, Toulouse.

CRESSOL
Dentifrice Végétal
ELIXIR - POUDRE - PATE - SAVON

AVIS AU PUBLIC
LIQUIDATION DES STOCKS
VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, par les Domaines, d'un matériel viticole, savoir : à **BÉZIERS**, le vendredi 20 août, à 10 heures (Magasins Généraux) ;
A **CETTE**, le mercredi 25 août, à 9 heures, quai Paul-Riquet.
Pour les quantités, consulter les affiches. Pour les autres détails, s'adresser à la Sous-Intendance des Vins, Caserne des Minimes, à **MONTPELLIER**, où est déposé le cahier des charges, et aux receveurs des Domaines de **Béziers** et **Cette.**

SYPHILIS TRAITEMENT SÉRIEUX, efficace, discret, facile à suivre même en voyage, par les **COMPRIMÉS DE GIBERT**
La Boîte de 50 Comprimés **Onzo** francs (10 fr. plus l'impôt 1 fr.)
(Envoi franco contre espèces ou mandat)
Pharmacie GIBERT, 19, rue d'Aubagne — MARSEILLE.
Nous avons de nombreuses déclarations médicales. Bien plus nombreuses encore sont les multiples attestations des malades.
Dépôt à Bordeaux : Phie Roussel, 1, Place St-Projet

ORAN
les 3 et 4 août.
S'adresser : H. BALGUERIE, 2, place Richelieu. Tél. 16.02.

UNION FRANÇAISE
6, rue Dabadie, Bx.
2e AVIS Mme vve Bauby a vendu son commerce d'épicer. et l'im., 61, r. Lauzac, Bx Bde pers. dés. d. acte. Op. à Agde.
2e AVIS M. Madaule a vendu son fonds de cave, 1, r. Nicot, Bx, à pers. dés. d. acte. Opp. à l'Agce

BARS ET MEUBLÉS
50 au choix, tes quart., tes prix de 10 à 100,000, plus, av. fac. ds pres.
BARS rest., épic., comest., cs. ves. Bar gd cours à ler 10e p. j. Rec. 150f. Aff. à saisir.
ON DEMANDE dames et jeunes filles sans connaissances spéc., des ouvrières tricot., bobineuses et une personne pour le service de réception. Bons salaires. 41, rue des Sablières, Bx.

Cherche moteur 120 HP courant alternatif
triphasé, 216 volts, 50 périodes, avec son rhéostat de démarrage à pleine charge. Ecrire COLL, 9, rue Saint-Rome, TOULOUSE.

A V. cuve blanc, de 191 h., rouge de 185 h., modes pompes de 94 h., 100 h., 110 h.; 250 demi-muids chât. rouge et blanc; 250 barr. transp. rouge et blanc. PEYRON, Pte Gde, Marmande.

LOCAL industriel demandé, location ou achat; TIMO, 38, allées Tourny, Bdx.

A V. moto side-car Harley-Davidson, parf. état, à l'essai. Charles, Port-d'Envaux (Ch.-I.).

A VENDRE
ALBA 10 HP, torp. 4 pl. luxe, Ballot - Claudel, Bosch, 5 roues, écl. élect. 18,400, et. neuf absolum., ne vend qu'à particul.
TRIUMPH moto neuve 4 HP, occas. unit., prête à entrep. n'imp. qlle route. 3,950f.
SYGMA 6 HP, torp. 3 pl., Ballot - Claudel - Bosch, idéale p. voy. ou méd., 5 roues, tous acc., 8 ht. aux 100 k., état neuf, 15,800. Ecr. CLURUR, b. jl.

A V. cuve 12 tx. S'adresser à M. Louis Bernard, Margaux.

Peintres et serruriers ddés. Société Anonyme d'Entreprises et de Travaux, 29, quai Bacalan, Bx

A V. vélo anglais dame neuf, r. libre B. S. A.; 197, r. Ornano.

A VENDRE 1e CHAPELLERIE bonne clientèle, bon poste, bail à vol. Prix env. 35,000f ; 2e EPICERIE-COMESTIBLES, poste 1er ordre, bail. Prix env. 40,000f ; 3e FONDS DE COMes, PROPRIETES, DOMAINES, CHATEAUX. S'ad. SOUBIRAN, Agen

ON DEMANDE AGENTS visitant
Plombiers et architectes
pour chauffe-bains et articles de constructions. S'adresser FABRIQUE ALSACIENNE D'APPAREILS, 14-16, rue Sainte-Marguerite, STRASBOURG.

4 kilos sucre blanc à 4.50 le kilo, avec 4 kilos chocolat surfin à 8 fr. le kilo, expédiés de suite franco contre mandat 50 francs. Adr. CHOCOLATERIE DE BOURGOGNE, MACON (Saône-et-Loire)

ON DEMANDE représentant à la commission couturières. Ecrire Bouron et Lemet, lainages, 16, rue Saint-Marc, 16, Paris.

ON DEMANDE un bon dessinateur-architecte, très au courant de la pratique, pour aller dans la région de la Meuse. S'adresser à M. Bissier, 13, r. de Téhéran, Paris

AVIS La propr. du pt Château Madère, à Villenave-d'Ornon, est vend. p. les soins de M. Lalanne, 169, rue Ste-Catherine.

PRIME à nos **LECTEURS** — 24 — CARTES-LETTRES — 24 — sur papier vélin fort
Ces cartes-lettres, bien perforées et bien gommées, sont contenues dans un portefeuille en carton qui peut être mis dans la poche.
Prix : 75 centimes franco
Deux portefeuilles (franco)..... 1f45
Trois — — ..... 2f »
Adresser les commandes, avec le montant, au Directeur de la *Petite Gironde*, 8, rue de Cheverus, Bordeaux.
Nous n'expédions pas contre remboursement.
Ce portefeuille de 24 cartes-lettres est en vente, au prix de 60 centimes, dans tous les magasins et dépôts de la *Petite Gironde.*

COMPTEURS D'EAU ASTER

MALADIES DE LA FEMME
LE FIBROME
Sur 100 Femmes, il y en a 90 qui sont atteintes de **Tumeurs, Polypes, Fibromes** et autres engorgements qui gênent plus ou moins la menstruation, et qui expliquent les **Hémorragies** et les **Pertes** presque continuelles auxquelles elles sont sujettes. La FEMME se préoccupe peu d'abord de ces inconvénients, puis tout à coup le ventre commence à grossir et les malaises redoublent. Le **FIBROME** se développe peu à peu, il pèse sur les organes intérieurs, occasionne des douleurs au bas ventre et aux reins. La malade s'affaiblit, et des pertes abondantes la forcent à s'aliter presque continuellement.
Exiger ce portrait.
QUE FAIRE ? A toutes ces malheureuses, il faut dire et redire : **Faites une Cure avec la**
JOUVENCE de l'Abbé SOURY
qui vous guérira sûrement, sans que vous ayez besoin de recourir à une opération dangereuse. N'hésitez pas, car il y va de votre santé, et sachez bien que, composée de plantes spéciales, sans aucun poison, la **JOUVENCE de l'Abbé SOURY** est faite exprès pour guérir toutes les **Maladies intérieures de la Femme : Métrites, Fibromes, Hémorragies, Pertes blanches, Règles irrégulières et douloureuses, Troubles de la Circulation du Sang, Accidents du RETOUR D'AGE, Etourdissements, Chaleurs, Vapeurs, Congestions, Varices, Phlébites.**
Il est bon de faire chaque jour des injections avec l'**HYGIENITINE des DAMES** : la boîte, 4 francs; plus impôt, **0 fr. 40**; total : **4 fr. 40.**
La **JOUVENCE de l'Abbé SOURY**, préparée à la Pharmacie **Mag. DUMONTIER**, à Rouen, se trouve dans toutes les Pharmacies, le flacon : **6 fr. 30**, plus impôt, **0 fr. 70**; total : **7 francs.**
Bien exiger la Véritable JOUVENCE de L'ABBÉ SOURY avec la signature Mag. DUMONTIER

A VENDRE
10 HP PANHARD
A V., ETAT NEUF, 5 roues Rof. torpédo 4 places, BREIL, 159, rue de l'Eglise-Saint-Seurin, 159, Bx.

Maison export.-imp. demande : 1e bons empl. au cour. imp., exp., douanes; 2e empl. connt anglais, exp., imp.; 3e jeune h. sténo-dact., cor. angl.; 4e bon sténo-dact. Ecr. Aubin, Ag. Havas, Bx.

AVIS AUX ANNONCEURS ET LECTEURS
LA SOCIÉTÉ DES ANNONCES DE
L'AGENCE HAVAS
A BORDEAUX
Péristyle du Grand-Théâtre
1e Reçoit dans ses bureaux des ordres de publicité pour tous les journaux ;
2e Autorise les clients qui désirent conserver l'anonymat à prendre, pour les faciliter, un pseudonyme et à faire adresser leur correspondance dans ses bureaux ;
3e Rend ce service à ses clients à titre absolument gratuit. Elle prie donc les lecteurs de répondre aux noms indiqués dans les annonces, car elle ne peut, elle-même, donner aucun renseignement sur les affaires ayant fait l'objet des dites annonces ;
4e Recommande aux annonceurs, dans l'intérêt même de leur publicité, de répondre aux lettres, surtout quand elles renferment un timbre, des certificats ou références ; c'est d'ailleurs un devoir de stricte convenance.

Etude de Me FERMAUD, av. à Bx r. du Parlement-Ste-Catherine, 16
VENTE AU TRIBUNAL le mardi 10 août 1920, à 13 h., d'un corps d'immeubles à Bordeaux, rue Joseph-de-Carayon-Latour, 110. M. à p., 17,500 fr. Mes Ferrand et Lurton, av. présents.

Camion UNIC 2 t. à vendre. Erguy, 57, rue Trois-Conils, Bx.

A CEDER
VINS FINS SPIRITUEUX en gros, province, tenu depuis 20, aff. 700 à 800,000, bénéfice 55,000. Prix 40,000 fr. demi compt., march. en plus.
DÉPOT